



L'association minière du Canada
REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

RAPPORT ANNUEL 2014



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

À propos de l'Association minière du Canada (AMC)	4
Message de la présidente du Conseil d'administration et du président et chef de la direction de l'AMC	5
Rapport de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable	9

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité de l'environnement	14
Comité des affaires autochtones	16
Comité des relations publiques	17
Comité scientifique	22
Groupe de travail sur les résidus	25
Comité de la fiscalité	26
Comité du transport	28
Comité de la responsabilité sociale internationale	31
Comité de l'énergie	36

AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL

Commerce international et investissement	39
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM)	41

CONSEIL ET COMITÉS

Conseil d'administration de l'AMC	44
Membres des comités	45
Membres	50
Personnel	51





Introduction

À PROPOS DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Elle est formée de sociétés œuvrant dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Les sociétés membres génèrent la plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

Avant d'être à vous,
c'est venu de nous.

Cu
29 63.5
Copper
Cuivre

Fe
26 55.8
Iron
Fer

Ca
20 40.0
Calcium
Calcium

**L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE**
Qu'est-ce qu'on va
encore trouver?

mining.ca



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE L'AMC

Zoë Yujnovich, présidente du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction

L'industrie minière canadienne connaît indubitablement un ralentissement à l'heure actuelle. Les hauts et les bas de l'industrie sont familiers aux sociétés minières du pays, qui s'efforcent de contrôler les coûts et de se préparer à l'éventuelle reprise. Pour sa part, l'AMC continue de faire pression en faveur de bonnes politiques publiques, essentielles à l'essor de l'exploitation minière responsable.

Malgré le creux dans lequel elle se trouve actuellement, l'industrie continue de contribuer à la santé de la société et de l'économie du Canada. Les industries des mines et du traitement du minerai emploient quelque 380 000 personnes au pays, notamment bien au-delà de 10 000 Autochtones canadiens. Et on ne parle ici que d'emplois directs. Des dizaines de milliers d'autres personnes travaillent pour les 3 400 entreprises canadiennes qui fournissent à notre secteur tous les biens et les services requis par nos projets miniers et nos activités d'exploitation, comme de l'équipement ou des services de nature financière, juridique ou environnementale. Par ailleurs, la contribution du secteur à l'économie du pays s'étend au-delà de la création d'emplois. L'industrie minière investit chaque année plus de 20 milliards de dollars dans la construction ainsi qu'en machineries et en équipement. L'industrie minière est également responsable de près de 20 % des exportations de marchandises, estimées à près de 90 milliards de dollars. C'est également à elle que l'on doit plus de la moitié des marchandises expédiées par chemin de fer, et environ la moitié des marchandises expédiées par voies maritimes.

Bien qu'ils aient connu une année difficile, l'AMC et ses membres ont tout de même engrangé de belles réalisations au cours de l'année. Par exemple, l'année 2014 est la meilleure jamais enregistrée par l'AMC sur le plan de la promotion des intérêts de l'industrie, traduisant le nombre considérable de défis et d'occasions qui se sont présentés au secteur minier. L'AMC a activement collaboré avec les hauts fonctionnaires et les parlementaires au sujet de tout un éventail d'enjeux influant sur la compétitivité de l'industrie, notamment le cadre réglementaire, les politiques fiscales, le commerce et le développement, la participation autochtone à l'exploitation minière, les infrastructures, le transport, l'innovation et la recherche et le développement, ainsi que la formation professionnelle. La Journée minière sur la colline, événement annuel visant à promouvoir les intérêts de l'industrie minière, a eu lieu en novembre cette année et a été la plus importante jamais tenue. Nos délégués ont rencontré les hauts fonctionnaires de toute la région de la capitale nationale pour exposer ce dont a besoin l'industrie pour prospérer et faire concurrence aux autres pays pour attirer des investissements internationaux.

Les efforts de sensibilisation de l'AMC en 2014 ont principalement visé le régime fédéral touchant le secteur minier. Au cours des dernières années, d'importants changements ont été apportés à la réglementation, entraînant des répercussions sur l'industrie; notamment la révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* par le gouvernement fédéral, et la mise en œuvre d'une considérable réforme des lois fédérales à partir de 2012, dans la foulée de laquelle ont été introduites la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* modifiée, la *Loi sur la protection de la navigation* et la révision de la *Loi sur les pêches*. Tout au long de l'année 2014, l'AMC a fait valoir les besoins de l'industrie minière auprès du gouvernement fédéral pour veiller d'une part à la mise en place d'un processus raisonnable, rapide et efficace pour l'évaluation environnementale et la délivrance de permis et, d'autre



Zoë Yujnovich
Présidente, Conseil d'administration
de l'AMC
Vice-présidente, Shell Canada



Pierre Gratton
Président et chef de la direction de l'AMC



part, à la coordination des activités fédérales et provinciales afin de faciliter la mise en œuvre des changements législatifs mentionnés précédemment. Les évaluations environnementales fédérales sont nettement mieux gérées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a cinq ans, mais il faut encore résoudre certaines incertitudes pour que les réformes obtiennent les résultats escomptés.

Au-delà de nos frontières, nous avons continué de faire avancer à grands pas la question de la responsabilité sociale internationale dans le secteur minier. L'AMC et ses pairs du Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles ont milité pour l'adoption de règlements régissant la transparence en matière de paiements versés au gouvernement, et leurs efforts ont été couronnés de succès lorsque la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* a été déposée. Le Canada harmonise ainsi sa réglementation avec la tendance mondiale qui se dessine en matière de transparence, visant à enrayer la corruption dans les pays en voie de développement en dotant les collectivités des données financières dont elles ont besoin pour tenir leurs gouvernements responsables des dépenses des revenus tirés des activités minières. L'AMC a aussi joué un rôle d'importance quant à diverses autres politiques publiques visant à faire rayonner l'apport de l'industrie minière canadienne au pays et ailleurs, notamment en ce qui a trait à la stratégie commerciale du secteur de l'extraction et à la Stratégie améliorée du Canada relative à la responsabilité sociale des entreprises, qui reconnaît que l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) constitue un programme de responsabilité sociale avant-gardiste.



PHOTO : SHELL CANADA, PROJET ATHABASCA OIL SANDS, ALBERTA

Pour assurer sa croissance, l'industrie minière canadienne doit pouvoir accéder aux marchés émergents et y offrir ses produits. Les récents développements observés sur la scène internationale en matière de commerce extérieur sont de bon augure pour le secteur minier canadien. En 2014, nous avons applaudi les efforts du gouvernement fédéral, qui poursuivait son programme commercial actif en signant un accord de libre-échange avec la Corée du Sud – soit le premier accord du genre avec un pays situé dans le Pacifique Sud et représentant un important marché où importer les minéraux et produits métalliques canadiens. Un jalon important a également été atteint avec la finalisation de l'énoncé de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Il importe cependant de retenir que le commerce éclot d'abord à l'intérieur du pays. Il est donc essentiel pour l'industrie minière canadienne de disposer d'un système de transport efficace pour acheminer ses produits jusqu'aux différents marchés. En 2014, l'AMC a collaboré étroitement à l'élaboration de plusieurs politiques importantes relatives au transport ferroviaire et maritime. Pour ce qui est du transport ferroviaire, le gouvernement fédéral a lancé la réforme d'un certain nombre de règlements influant sur l'industrie minière canadienne. Par exemple, le projet de loi C-30, soit la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*, a été promulgué à la suite des retards d'expédition qui se sont accumulés tout au long de l'hiver 2014. Malheureusement, la réglementation accorde la priorité au secteur du grain au détriment d'autres industries, dont l'industrie minière, pourtant la plus présente du secteur industriel sur les voies ferrées. Comme le service ferroviaire demeure irrégulier et continue de nuire aux activités des sociétés minières du pays, l'AMC continuera de dialoguer avec les fonctionnaires pour bien leur faire comprendre que l'industrie a besoin d'un système ferroviaire fiable, en plus de participer activement à l'examen obligatoire de la *Loi sur les transports au Canada*. Au sujet des risques associés au transport ferroviaire, le gouvernement fédéral a concrétisé l'engagement qu'il a pris à la suite de la catastrophe qui a secoué Lac-Mégantic, soit de modifier le régime d'assurance responsabilité. L'AMC a activement participé aux deux rondes de consultation, qui ont finalement mené le gouvernement à corriger une

faible réglementaire qui permettait aux sociétés ferroviaires de contourner les obligations des transporteurs publics relativement à certaines marchandises dangereuses.

Quant au transport maritime, l'AMC a suivi de près l'évolution des politiques mondiales de l'Organisation maritime internationale, qui a changé le protocole d'évacuation de déchets des navires en plus de modifier des exigences propres aux procédures de contrôle de la teneur en humidité. Grâce essentiellement aux efforts de l'AMC, les organismes de réglementation canadiens connaissent maintenant les défis que posent ces changements pour l'industrie minière du pays, notamment les possibles perturbations des activités commerciales, et collaborent étroitement avec l'industrie pour aider les membres à adopter ces nouveaux règlements.

L'AMC consacre aussi une grande part de ses efforts à faire progresser l'industrie elle-même, de l'intérieur, parce qu'elle reconnaît, de concert avec ses membres, que les privilèges d'exploitation de l'industrie reposent sur l'amélioration continue des façons de procéder et de communiquer avec les communautés d'intérêts. En participant à l'initiative VDMD et en instaurant leurs propres mesures, nos membres adoptent des pratiques environnementales de calibre mondial et échangent avec les collectivités tout au long du cycle de vie d'une mine. En 2014, l'initiative VDMD célébrait ses dix ans d'existence. Nous nous appuyons donc maintenant sur une décennie de résultats illustrant la capacité de



PHOTO : CAMECO CORPORATION, MINE CIGAR LAKE, SASKATCHEWAN

l'initiative à améliorer le rendement d'exploitations minières partout au pays et dans le reste du monde. L'adoption de l'initiative VDMD a continué de se répandre en 2014, l'Association minière du Québec étant devenue la seconde association provinciale à s'engager à la mettre en œuvre pour ses membres, l'Association minière de la Colombie-Britannique étant la première à l'avoir fait, en 2011.

En 2014, le Comité des affaires autochtones de l'AMC est parvenu au terme de sa première année complète d'activité. Il étudie les améliorations que peut apporter le secteur minier aux ententes convenues avec les collectivités autochtones, surveille l'évolution de la réglementation et offre une importante plateforme d'échange où les membres de l'AMC peuvent faire connaître leurs pratiques exemplaires en matière de relations avec les communautés autochtones. Le comité finance également le projet de recherche de l'Institut Macdonald-Laurier, intitulé (les Autochtones du Canada et l'industrie des ressources naturelles), échelonné sur plusieurs années, qui a généré de nombreux rapports où l'on explore les façons d'augmenter la participation des Autochtones dans l'industrie minière.

Lorsque l'on repense à ce qui s'est passé dans l'industrie en 2014, on ne peut passer sous silence la malencontreuse défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley en Colombie-Britannique, détenue et exploitée par Imperial Metals, un membre de l'AMC. Nous vous assurons que l'AMC, ses membres et l'industrie entière ont traité la situation avec le plus grand sérieux. Nous sommes désappointés par cette situation tout autant que nos concitoyens et nous nous employons à rétablir la confiance du public en nos processus de gestion des parcs à résidus miniers. Bien qu'il a été déterminé que la défaillance est due à un défaut de conception, et non à des lacunes de gestion, le conseil d'administration de l'AMC s'est proactivement engagé à examiner toutes les exigences relatives à la gestion des résidus que présente l'initiative VDMD ainsi que les trois guides de gestion des résidus de l'AMC. Le but de ces efforts est de faire en sorte qu'une défaillance de digue à stériles comme celle qu'a connue la mine du mont Polley ne puisse plus jamais se produire. À cette fin, le conseil d'administration de l'AMC a commandé l'examen indépendant des guides et du protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD; un rapport présentant de possibles améliorations en la matière est attendu à la fin de 2015.

Lundin Mining, nouveau membre à part entière, est venu grossir les rangs de l'AMC en 2014. Nous avons également accueilli deux nouveaux membres associés, Lawson Lundell LLP et Major Drilling Group International. La société Goldcorp, l'un des producteurs aurifères les plus importants du monde, a aussi décidé en 2014 de devenir membre de l'AMC, ce qui s'est concrétisé en 2015. Les membres de l'AMC sont maintenant plus nombreux que jamais, ce qui témoigne du besoin de l'industrie de discuter avec les décideurs à Ottawa en vue de façonner les politiques publiques et de faire en sorte que l'industrie minière demeure concurrentielle sur la scène internationale.

Les réalisations de l'AMC en 2014 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les représentants dévoués de l'industrie, qui offrent leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, notre association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences, à leur expérience et à leur travail d'équipe, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

Louise Grondin, vice-présidente principale, Environnement et développement durable, Mines Agnico Eagle limitée

L'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des intervenants clés.

FAITS SAILLANTS

- Pour la première fois, en 2014, les résultats des deux plus récents protocoles de l'initiative VDMD (gestion de la conservation de la biodiversité et santé et sécurité) devaient être publiés à l'échelle des installations.
- La participation à l'initiative VDMD a continué de croître : 23 sociétés ont publié les résultats à l'échelle de leurs installations en 2014, comparativement à 20 en 2013.
- L'AMC a réagi de façon proactive immédiatement après la brèche du bassin de décantation de la mine du mont Polley, en août 2014, en procédant à l'examen de son programme de gestion des résidus.
- L'Association minière du Québec est devenue la deuxième association minière provinciale à adopter officiellement l'initiative VDMD.
- L'AMC a constaté que de plus en plus d'organisations internationales s'intéressent à l'initiative VDMD. Le Finnish Network for Sustainable Mining, un organisme finlandais voué au développement minier durable, travaille à la mise en œuvre de l'initiative VDMD en Finlande.



Louise Grondin
*Présidente, L'équipe de direction
de l'initiative VDMD
Vice-présidente, Mines Agnico Eagle
limitée*

AMÉLIORATIONS DE RENDEMENT

Le rapport indique une amélioration constante des résultats des entreprises, qui ont maintenu les hauts niveaux de rendement généraux atteints en 2013. Voici quelques faits saillants :

- Dans le domaine des relations avec les Autochtones et les collectivités, les résultats pour l'engagement et le dialogue efficace avec les communautés d'intérêts sont demeurés élevés alors que 82 % des établissements ont rapporté au moins un niveau A. Le pourcentage d'installations ayant atteint le niveau AAA - la meilleure cote possible - pour cet indicateur est passé de 13 % en 2006 à 42 % en 2012, puis à 48 % en 2013.
- Le pourcentage d'installations ayant rapporté au moins un niveau A pour avoir démontré le caractère engagé et responsable de leur administration envers la gestion de la conservation de la biodiversité a pratiquement doublé sur douze mois, augmentant de 33 % en 2012 à 60 % en 2013.
- Une proportion de 85 % des installations a rapporté une cote de niveau A ou supérieure pour avoir adopté un système complet de suivi et de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES en vue de les communiquer à l'interne et au public.
- Les résultats pour la gestion des résidus sont demeurés élevés en 2013 : 96 % des installations ont indiqué avoir adopté un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance conforme aux pratiques exemplaires de l'industrie - une hausse de 4 % par rapport à 2012. Toutefois, à la suite de la brèche du bassin de décantation de la mine du mont Polley, l'AMC s'est engagée à réviser les exigences et les documents d'orientation sur la gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD pour s'assurer qu'ils demeurent des pratiques exemplaires.



RELATIONS EXTERNES ET COMMUNICATIONS DE L'INITIATIVE VDMD

L'AMC a poursuivi les travaux entamés en 2013 pour produire du nouveau matériel de communication afin de mieux faire connaître l'initiative VDMD et de diffuser les résultats en matière d'amélioration du rendement. En 2014, l'AMC a publié une nouvelle vidéo dans laquelle les investisseurs décrivent une tendance croissante, soit la prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur processus décisionnel, et expliquent pourquoi l'initiative VDMD est une source précieuse d'information à cet égard. L'AMC a aussi remis pour la première fois le prix VDMD en excellence environnementale et le prix VDMD en engagement communautaire à l'occasion du gala de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) tenu en mai 2014. Un nombre impressionnant de 25 candidatures a été soumis pour les deux catégories. Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) a choisi de remettre le prix VDMD en engagement communautaire à la mine Essakane d'IAMGOLD pour son projet de jardins maraîchers au Burkina Faso. Syncrude Canada a reçu le prix VDMD en excellence environnementale pour son projet novateur de remise en état des résidus miniers avec les tourbières basses dans le nord de l'Alberta.



(DE GAUCHE À DROITE) PIERRE GRATTON, AMC; PETER READ, SYNCRUDE CANADA; OUMAR TOGUYENI, IAMGOLD CORPORATION; ET VICTOR GOODMAN, MEMBRE DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS DE L'AMC

L'AMC continue de recevoir des demandes d'information de partout dans le monde au sujet de l'initiative VDMD. En novembre 2014, l'AMC a participé à un séminaire sur l'exploitation minière écologique en Finlande afin de soutenir l'organisme Finnish Network for Sustainable Mining dans ses démarches pour adopter l'initiative VDMD. D'autres pays scandinaves, comme la Norvège et la Suède, ont aussi manifesté leur intérêt envers l'initiative. En décembre, à l'invitation de l'ambassade canadienne et avec le soutien des sociétés First Quantum Minerals et Eldorado Gold Corporation, l'AMC a participé à un sommet sur la sécurité minière en Turquie. Elle y a donné une présentation sur les exigences en santé et sécurité de l'initiative VDMD. En octobre, l'AMC a aussi présenté son initiative à l'occasion du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable, à Genève.

ATELIERS DE FORMATION DE L'INITIATIVE VDMD

En 2014, l'AMC a continué d'offrir à ses membres de la formation sur l'initiative VDMD. Elle a donné deux ateliers aux employés de De Beers Canada à Yellowknife et à Toronto pendant l'été 2014, et un autre atelier en octobre aux employés de KGHM International à Sudbury.

En mai, l'AMC a collaboré avec l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) pour animer deux ateliers de formation sur l'initiative VDMD dans la province. La première session, qui a eu lieu à Vancouver, donnait des explications générales sur les six protocoles VDMD. La deuxième session, qui s'est tenue à Kamloops, portait exclusivement sur la gestion des résidus et les protocoles de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES. Des conférenciers de Teck Resources limitée et de New Gold sont venus présenter des études de cas sur leurs systèmes de gestion dans les deux secteurs. L'AMC a aussi organisé un atelier pour le personnel de l'Association minière du Québec, en décembre, pour l'aider à mettre en œuvre l'initiative VDMD.

Tout au long de l'année, en plus des ateliers généraux sur l'autoévaluation, l'AMC a donné des ateliers sur des protocoles en particulier pour donner de l'information détaillée sur les exigences. Il s'agissait d'une première pour l'AMC. Au début de novembre, un séminaire en ligne a été offert au personnel responsable de la mise en œuvre de l'initiative VDMD dans les installations. Le séminaire, donné aux membres de l'AMC, portait sur le protocole de gestion de la conservation de la biodiversité. Cameco, First Quantum Minerals, IAMGOLD Corporation et

Syncrude Canada y ont présenté leurs systèmes de gestion de la biodiversité et ont expliqué en quoi ils correspondent aux exigences de l'initiative VDMD. Ce séminaire a été enregistré et mis à la disposition de tous les membres. Comme cette méthode de formation a obtenu du succès, l'AMC considère la possibilité de répéter l'expérience pour d'autres efforts de formation sur l'initiative VDMD. À l'automne 2014, l'AMC a aussi offert deux ateliers de certification à l'intention de 25 fournisseurs de services de vérification (FSV) pour l'initiative VDMD. L'atelier visait à renseigner les fournisseurs de services de vérification sur les changements apportés au programme, à les guider dans l'application des protocoles et à présenter les meilleures pratiques en matière de vérification externe.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCI)

En 2014, le GCCI a organisé deux rencontres pour discuter de différents dossiers concernant l'industrie minière. La première rencontre a eu lieu en mars 2014. À la demande des membres du GCCI, Stephen Walker, vice-président de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie et chef des Crédits mondiaux à la Banque Royale du Canada, a donné une présentation. Il a partagé son avis sur l'état de l'industrie minière, du point de vue des investisseurs. La rencontre a abordé quatre thèmes : le développement communautaire, le cadre de travail *Beyond Zero Harm Framework*, les mécanismes de gestion des plaintes et l'eau. Au chapitre du développement communautaire, le GCCI a discuté des bonnes pratiques et des difficultés liées aux relations avec les communautés. On a présenté au GCCI une mise à jour du cadre de travail *Beyond Zero Harm Framework*, qui a été conçu pour mesurer le bien-être général des communautés et produire des rapports dans un esprit de collaboration. Le groupe a aussi été informé du développement d'un document d'orientation sur les mécanismes de gestion des plaintes à l'échelle des sites et a donné ses commentaires à ce sujet. Le document est élaboré conjointement par le Comité de la responsabilité sociale internationale de l'AMC et le Bureau du conseiller en RSE. Au sujet de la gestion de l'eau, le GCCI a conseillé l'AMC sur la manière dont elle devrait aborder ce dossier, soit en mettant l'accent sur la participation des communautés.



PHOTO : MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE, MINE GOLDEX, QUÉBEC

La deuxième rencontre du GCCI a eu lieu en septembre 2014 à Val-d'Or, au Québec, et s'est échelonnée sur trois jours. Elle comprenait des visites de la mine Goldex, du projet de remise en état des résidus miniers et de la mine Canadian Malartic d'Agnico Eagle. La rencontre portait principalement sur l'examen post-vérification pour la Société aurifère Barrick et ArcelorMittal Mines Canada, deux entreprises qui ont présenté leurs résultats en vertu de l'initiative VDMD en 2013. Le GCCI a mis l'emphase sur trois secteurs pour l'examen post-vérification : la gestion des résidus, l'engagement communautaire et l'application internationale de l'initiative VDMD. Pendant la rencontre, le GCCI a aussi rencontré des membres des communautés locales et des Premières Nations pour discuter du rôle de l'industrie minière dans la vision à long terme des communautés.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PROTOCOLES DE L'INITIATIVE VDMD

EXAMEN DE L'UNIFORMITÉ DES PROTOCOLES

Un sous-groupe des chefs de l'initiative VDMD a entrepris la révision des six protocoles pour s'assurer que les termes et les définitions utilisés sont cohérents. La révision a aussi pour objectif de créer un nouveau format de protocole pour simplifier la présentation de l'information.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2014, un examen détaillé du protocole de santé et sécurité de l'initiative VDMD a été entrepris pour y inclure les leçons apprises après trois ans. Le processus se poursuivra en 2015 et cherchera aussi à mieux intégrer les éléments de prévention des accidents mortels dans le protocole.

EAU

Les chefs de l'initiative VDMD cherchent à déterminer si la gestion de l'eau doit être intégrée dans l'initiative et, dans l'affirmative, comment le faire. Le processus a commencé par un examen de la nouvelle norme pour les systèmes de gestion de l'eau établie par l'Alliance for Water Stewardship (AWS) et par l'élaboration d'un cadre stratégique sur l'eau. La structure de la norme de l'AWS est cohérente avec l'approche qui avait été adoptée pour mettre au point les protocoles actuels de l'initiative VDMD. Pour mieux comprendre les détails de la norme de l'AWS, New Gold s'est portée volontaire pour en faire l'essai pilote à la mine New Afton et fera le point sur les résultats aux chefs de l'initiative. À la fin de 2014, ceux-ci avaient terminé l'ébauche du cadre stratégique sur l'eau, qui est largement basé sur les récents travaux du Conseil international des mines et métaux (ICMM). Le cadre sera revu par le GCCI et l'équipe de direction de l'initiative VDMD.



PHOTO : TECK RESOURCES LIMITÉE, ÉTABLISSEMENT GREENHILLS, COLOMBIE-BRITANNIQUE

PLANS POUR 2015

En 2015, l'examen des éléments relatifs à la gestion des résidus sera au cœur des activités relatives à l'initiative VDMD. Ce travail nécessitera une collaboration avec le GCCI et le soutien au Groupe de travail sur les résidus pour revoir les guides de gestion de résidus. Il faudra peut-être également participer à l'examen indépendant des exigences de gestion des résidus de l'initiative VDMD si le conseil d'administration de l'AMC décidait de donner le coup d'envoi à un tel examen.

En s'appuyant sur les travaux entrepris l'an dernier, l'AMC continuera de discuter des modalités de l'intégration de l'eau dans l'initiative VDMD et mettra la touche finale à son cadre stratégique sur l'eau. Les travaux se poursuivront aussi pour compléter l'examen de l'uniformité des termes et définitions utilisés dans les protocoles et simplifier la présentation de l'information. Pendant l'année à venir, l'AMC entreprendra également un examen de deux ans sur le Guide de planification de la gestion des crises.

L'éducation et la formation sur l'initiative VDMD demeureront prioritaires. L'AMC continuera d'aider l'Association minière du Québec et l'Association minière de la Colombie-Britannique à mettre en œuvre l'initiative VDMD pour leurs membres. L'AMC poursuivra son travail de sensibilisation sur les divers protocoles en donnant des séminaires de formation à ce sujet, compte tenu du succès obtenu par celui sur la biodiversité en 2014. Ces séminaires présenteront des études de cas de membres qui ont appliqué les protocoles avec brio.

En 2015, l'AMC continuera de réagir à l'intérêt croissant des organismes internationaux envers l'initiative VDMD. Plus précisément, elle appuiera le processus d'adoption potentielle en Finlande.



Rapports des comités



Le Comité de l'environnement examine les questions environnementales d'ordre général et les lois qui touchent l'industrie.

FAITS SAILLANTS

- Plus grande clarté et meilleure compréhension des amendements apportés à la *Loi sur les pêches* grâce à la collaboration avec Pêches et Océans Canada.
- Entrée en vigueur non problématique de la *Loi sur la protection de la navigation* après une année de travail intensif par le groupe de travail sur les eaux navigables de l'AMC.
- Création de groupes de travail bien organisés et hautement efficaces, composés de membres experts de l'AMC, pour s'attaquer aux défis posés par la *Loi sur les pêches* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* à la suite de la toute récente réforme majeure de la réglementation.

En 2014, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés à trois reprises : à Ottawa en février, à Vancouver en juin et à Ottawa en octobre. Les réunions du Comité étaient suivies de webinaires et venaient s'ajouter aux travaux de plus petits groupes de travail réalisés en cours d'année. Le travail du Comité en 2014 est demeuré principalement axé sur la mise en œuvre des changements importants apportés aux lois fédérales à partir de 2012 ainsi que sur la révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM). Le rapport du Comité scientifique comprend une description des travaux réalisés pour la révision du REMM.

Les amendements de la *Loi sur les pêches* sont entrés en vigueur en novembre 2013. Les premières expériences des projets miniers ont montré que les anciennes pratiques devaient être modifiées dans une mesure plus importante que prévu et ont soulevé des questions quant à l'interprétation et au processus. Le Comité a formé un groupe de travail sur la *Loi sur les pêches* pour s'attaquer aux problèmes concernant celle-ci. Le groupe de travail a collaboré avec le ministère des Pêches et des Océans pour améliorer la clarté des amendements et trouver des approches réalisables. Le groupe de travail et le ministère, représenté par des membres régionaux et d'Ottawa, se sont rencontrés en juin et en septembre. Les échanges ont donné plusieurs résultats positifs. Par exemple, un membre du groupe de travail a été invité à participer à une rencontre du Secrétariat canadien de consultation scientifique du ministère des Pêches et des Océans. Le groupe de travail a aussi préparé une ébauche du schéma de processus qui s'est avérée utile pour orienter les discussions, déterminer les étapes du processus nécessitant des clarifications et communiquer avec les autres membres du comité. Un des problèmes ciblés rapidement lors des discussions, soit le différend au sujet de la formulation de l'article 35 de la *Loi* et la formulation inchangée du REMM, a été réglé grâce à une entente entre le ministère des Pêches et des Océans et Environnement Canada. Comme certains aspects de la *Loi sur les pêches* demeurent problématiques, le groupe de travail devrait poursuivre son travail en 2015.



PHOTO : VALE, MINE VOISEY'S BAY, TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

La *Loi sur la protection de la navigation* est entrée en vigueur en avril 2014. La transition vers la nouvelle *Loi* a été facilitée par la création de documents de référence sur les politiques qui a découlé des travaux intensifs entre le groupe de travail sur les eaux navigables de l'AMC et de Transports Canada en 2013. La transition s'est donc effectuée tout en douceur, sans engendrer l'incertitude.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE 2012) comprend de nouvelles dispositions, notamment des conclusions d'évaluation exécutoires. Elle modifie également l'harmonisation des processus provinciaux. Les conséquences de ces nouvelles dispositions créent de nouveaux défis et des hésitations. Au même moment, les récents programmes de rétablissements prévus par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ont aussi généré de l'incertitude pour les projets miniers dans la forêt boréale. La réunion du Comité en juin comprenait une séance avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le Service canadien de la faune et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. La séance portait sur les premières expériences avec la LCEE 2012, l'interaction entre la LCEE 2012 et la LEP ainsi que l'interrelation des processus provinciaux. La discussion a mis en lumière d'importantes incertitudes et a mené à la création d'un groupe de travail sur la LCEE et d'un groupe de travail sur la LEP de l'AMC. Ils ont commencé leurs activités à la fin de 2014.

Les échanges avec Environnement Canada se sont poursuivis en 2014 au sujet des ententes sur la performance environnementale en lien avec la réglementation sur la pollution atmosphérique pour les usines de bouletage de métaux communs et de minerai de fer.

L'AMC a continué de surveiller de près le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). La deuxième phase du PGPC comprend l'évaluation du cobalt, du sélénium, du bore et de leurs composés. Les métaux restants seront évalués de 2016 à 2020. L'ébauche d'évaluation préalable pour le cobalt et les substances contenant du cobalt a été publiée en décembre et l'AMC a coordonné la préparation d'une évaluation des aspects en lien avec l'exposition ainsi que d'un cadre de gestion des risques.

Santé Canada s'efforce de modifier le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT) en fonction du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). L'objectif de Santé Canada comprend trois éléments : 1) appliquer le SGH au Canada; 2) harmoniser les exigences du SGH avec celles des États-Unis; 3) ne pas réduire le niveau de protection actuellement offert par la réglementation du SIMDUT. En 2014, la *Loi sur les produits dangereux* a été modifiée dans le cadre du projet de loi C-31. En août 2014, le *Règlement sur les produits dangereux* a été publié dans la Partie I de la Gazette du Canada. L'AMC a commenté le règlement projeté et collaboré avec Santé Canada au sujet du contenu. La mise en œuvre du SGH au Canada commencera en 2015 et se poursuivra jusqu'en 2018.

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie. De ce nombre, mentionnons le Industry Coordinating Group for CEPA, le Environmental Health Industry Coordinating Group, le North American Metals Council, le comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air ainsi que le Conseil international des mines et métaux. Lyle Safronetz (Vale) a représenté l'AMC au sein du Industry Coordinating Group for CEPA, du Comité des questions actuelles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et du Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses. Justyna Laurie-Lean (AMC) a représenté notre organisme au sein du Environmental Health Industry Coordinating Group et du North American Metals Council. Justyna représente également l'industrie minière dans le groupe de travail spécial sur les substances de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le *Rapport d'étape VDMD*, accessible sur le site Internet de l'AMC (www.mining.ca/fr).

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président : Bob Steane, Directeur de l'exploitation et vice-président principal, Cameco Corporation

Le Comité des affaires autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les Autochtones et l'industrie minière au Canada.

FAITS SAILLANTS

- Poursuite du partenariat avec l'Institut Macdonald-Laurier pour son projet de recherche : *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada (les Autochtones et l'industrie canadienne des ressources naturelles)*.
- Participation au Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles, chapeauté par l'Assemblée des Premières Nations et Affaires autochtones et développement du Nord Canada.
- Promotion des débouchés dans l'industrie minière auprès de groupes et de communautés autochtone.

Le Comité des affaires autochtones a tenu trois rencontres au cours de l'année. Des invités importants y ont participé, notamment des fonctionnaires et des intervenants.

En 2014, le Comité a poursuivi son partenariat de plusieurs années avec l'Institut Macdonald-Laurier en lien avec son projet de recherche. Le partenariat propose d'élaborer une stratégie pragmatique pour assurer l'entière participation des Canadiens autochtones au secteur des ressources naturelles. Jusqu'à présent, l'Institut a publié neuf exposés de position, y compris une analyse du jugement dans l'affaire Tsilhqot'in qui concorde avec le point de vue de l'AMC.

ACTIVITÉS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Les activités de défense des intérêts de l'AMC dans le domaine des affaires autochtones étaient principalement axées sur l'emploi et les programmes de formation professionnelle, ainsi que sur l'obligation de la Couronne de consulter et, au besoin, d'accommoder les peuples autochtones. En avril 2014, lors d'une parution devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, l'AMC a abordé les occasions d'emploi pour les Autochtones dans le secteur minier et a plaidé en faveur d'un renouvellement et d'une hausse des programmes de formation professionnelle qui leur sont destinés.

En 2014, l'AMC a pris part aux activités d'élaboration de politiques du Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles, chapeauté par l'Assemblée des Premières Nations et Affaires autochtones et développement du Nord Canada.

Tout au long de l'année, le Comité a soutenu les interventions de l'AMC à propos des normes de déclaration obligatoire proposées par le gouvernement fédéral pour l'industrie de l'extraction. L'AMC a d'ailleurs persuadé le gouvernement de reporter la mise en œuvre des normes concernant les versements aux groupes autochtones jusqu'à ce que des consultations sérieuses aient été menées avec ceux-ci.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Tout au long de l'année, l'AMC a pris part à des activités ciblées concernant la participation autochtone dans le secteur minier, dont, en mars, le volet portant sur les affaires autochtones du congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.

L'Association a aussi participé à une table ronde sur les intérêts autochtones dans le développement des ressources naturelles tenue à l'École d'administration et de politiques publiques de l'Université Carleton, et à un atelier du Conseil international des mines et métaux traitant des peuples autochtones et du secteur minier.



Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les affaires publiques et la programmation des communications.

FAITS SAILLANTS

- Promotion accrue de l'industrie minière canadienne pour assurer sa compétitivité et présenter ses importants avantages économiques et sociaux.
- Plus importante Journée minière sur la colline jusqu'à présent, sous le thème « l'exploitation minière pour l'avenir du Canada ».
- Amélioration des communications en lien avec l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) et reconnaissance accrue des progrès des membres par l'entremise des nouveaux prix VDMD en engagement communautaire et en excellence environnementale.
- Nouvelle campagne publicitaire établissant un lien entre les minéraux, les métaux et des éléments propres aux élections comme les bulletins de vote, les autobus électoraux et les débats; et publicités rendant hommage à la démocratie canadienne par des images symboliques de la Colline parlementaire et du Parlement.

INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En 2014, le Comité des relations publiques, le conseil d'administration et des membres de l'AMC ont participé activement à la promotion des intérêts de l'industrie, principalement en ce qui a trait au contexte réglementaire et économique. Sur le plan réglementaire, la priorité demeure les défis posés par l'importante réforme du régime fédéral touchant le secteur minier. Une grande attention a également été portée à d'autres questions d'ordre législatif, comme la *Loi sur les espèces en péril* et l'examen du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*.

L'industrie minière ayant subi un ralentissement tout au long de l'année 2014, l'AMC a rappelé aux décideurs l'importance de conserver la position de tête du Canada et d'améliorer sa capacité d'attirer des investissements étrangers, dont la mobilité est très élevée. Dans cette visée, l'Association a mis l'accent sur les mesures suivantes :

- Instaurer un régime fiscal et des incitatifs fiscaux stratégiques qui favoriseraient la croissance de projets onéreux et aideraient l'industrie à parer aux difficultés économiques actuelles.
- Construire les infrastructures requises (routes, ports et installations de production énergétique) dans les régions éloignées et nordiques pour qu'il soit possible d'aménager et d'exploiter de nouvelles mines.
- Favoriser le libre échange et l'ouverture de l'industrie à de nouveaux marchés et aux marchés émergents.
- Obtenir le soutien gouvernemental afin d'augmenter les retombées de l'industrie minière canadienne à l'étranger et d'encourager la responsabilité sociale des entreprises, tant au pays qu'à l'étranger.
- Régler les problèmes liés au transport, notamment l'expédition par bateau et en particulier les services ferroviaires qui demeurent épineux pour les sociétés minières.
- Accroître la participation des Autochtones dans le secteur minier en conduisant des consultations efficaces et constructives, en alimentant les échanges et en offrant des retombées à la fois économiques et sociales telles que des emplois directs et indirects, des programmes d'éducation et de formation professionnelle, le développement des affaires et les investissements dans la communauté.
- Poursuivre les investissements dans la prochaine génération de travailleurs miniers afin de contrer la pénurie future de main-d'œuvre.

En 2014, l'AMC a accordé la priorité aux relations externes avec les parlementaires et les membres de leur personnel afin de leur faire part des occasions et des défis de l'industrie minière au Canada et à l'étranger. Elle a décuplé ses efforts dans ce domaine, sollicitant l'avis et la participation du Comité des relations publiques et

d'autres membres. Des activités de relations externes ont ainsi été menées auprès de divers ministères et organismes fédéraux se rapportant à l'exploitation minière, y compris l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le Conseil privé et les ministères des Ressources naturelles, des Pêches et des Océans, de l'Environnement, des Affaires autochtones et du Développement du Nord, des Transports, de l'Emploi et du Développement social, des Finances ainsi que des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Preuve de l'importance des interventions menées en 2014, la revue *Hill Times* a une fois de plus nommé le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, à sa liste des 100 principaux lobbyistes. Les dossiers de lobbyisme de l'AMC indiquent d'ailleurs qu'elle a été plus active que jamais sur ce front, ayant tenu plus de 150 rencontres avec des fonctionnaires haut placés et des intervenants politiques.

ACTIVITÉS DE L'AMC

SEMAINE MINÈRE NATIONALE

À l'occasion de la 18^e édition de la Semaine minière nationale, l'AMC et Ressources naturelles Canada ont organisé une conférence sur les perspectives minérales, où de hauts fonctionnaires et des représentants de l'industrie ont discuté des principales politiques relatives à l'innovation, aux infrastructures, au développement communautaire et à la responsabilité sociale des entreprises. Cette conférence pourrait être reconduite annuellement. Après la conférence, l'AMC a tenu une réception de réseautage durant laquelle Kelly Block, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, a fait une allocution sur l'importance de l'industrie minière canadienne pour l'économie nationale et sur les moyens pris par le gouvernement du Canada pour saisir les occasions de croissance. Durant la semaine, l'AMC a initié 50 élèves de la région aux ressources minérales et à l'industrie minière du Canada lors d'une visite de la Galerie de la Terre Vale du Musée canadien de la nature.



(DE GAUCHE À DROITE) PIERRE GRATTON, AMC; JOSÉE MÉTHOT, AMQ; ET LE MINISTRE LUC BLANCHETTE CÉLÈBRENT L'ADOPTION DE L'AMQ DE L'INITIATIVE VDMD EN JUIN 2014.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'AMC, l'Association minière du Québec (AMQ) a annoncé qu'elle souscrivait à l'initiative Vers le développement minier durable, devenant ainsi la deuxième association provinciale à adopter l'initiative après l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC). Luc Blanchette, le ministre québécois délégué aux Mines, s'est adressé au conseil d'administration de l'AMC et était présent lors de l'annonce à Montréal, le 17 juin 2014. Le ministre Blanchette a félicité l'AMQ, indiquant que l'initiative VDMD aidera la province à devenir un chef de file mondial en matière de développement minier durable. L'adoption de l'initiative par l'AMQ et la MABC représente un jalon important, car elle permettra d'en étendre la portée à l'échelle du Canada et de démontrer son efficacité comme norme d'amélioration du rendement environnemental et social des activités minières.

CONFÉRENCES RÉGIONALES

Le Comité des relations publiques a relevé les événements où l'AMC pourrait être représentée et a aidé celle-ci à voir aux questions touchant la participation, la promotion et, parfois, les commandites. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences importantes sur les mines partout au Canada, notamment le congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), la conférence de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et la conférence sur l'exploration minérale de l'Association for Mineral

Exploration British Columbia. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a donné des présentations sur l'industrie minière canadienne lors de plusieurs événements internationaux, comme le congrès Mining Indaba en Afrique du Sud et le salon Expomin au Chili.

Dans un discours prononcé en septembre 2014 à la North American Mining Expo à Sudbury, en Ontario, puis devant la Chambre de commerce de Vancouver, M. Gratton a expliqué pourquoi le Canada devait conserver sa position de chef de file du secteur minier et a insisté sur les secteurs qui nécessitent une action du gouvernement pour permettre à l'industrie de réussir dans un secteur de plus en plus compétitif à l'échelle internationale. En octobre, de pair avec l'organisme Publiez ce que vous payez - Canada et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, M. Gratton a pris part à une table ronde organisée par l'Empire Club de Toronto et portant sur la transparence financière. Les participants ont souligné le rôle essentiel de la transparence des redevances minières dans la lutte mondiale contre la corruption et ont souligné l'aspect innovateur du Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, lequel réunit l'AMC, l'ACPE, Publiez ce que vous payez - Canada et le Natural Resource Governance Institute.

JOURNÉE MINIÈRE SUR LA COLLINE ET RÉCEPTION ANNUELLE

L'événement de lobbying annuel de l'AMC, la Journée minière sur la colline, a de nouveau été un événement marquant, offrant une excellente occasion aux membres de l'AMC de forger des liens avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires. Il s'agissait de la plus importante Journée minière sur la colline à ce jour : 60 délégués de l'AMC provenant des quatre coins du pays ont assisté à un nombre record de réunions (68) dans la capitale nationale. L'événement s'est articulé autour du thème « l'exploitation minière pour l'avenir du Canada », faisant écho au rôle du développement minier responsable comme puissant moteur économique et source importante d'emplois.

L'honorable Greg Rickford, ministre des Ressources naturelles, et l'honorable Ed Fast, ministre du Commerce international, se sont joints aux délégués et invités de l'AMC durant le dîner-conférence. Le ministre Fast a profité de l'occasion pour annoncer la nouvelle stratégie commerciale du gouvernement canadien pour le secteur de l'extraction, lancée peu après la mouture améliorée de la stratégie fédérale relative à la responsabilité sociale des entreprises. Roberta Jamieson, présidente et chef de la direction d'Indspire, a également pris la parole durant le dîner pour demander à l'industrie et au gouvernement de maintenir leur appui envers son organisme, qui fournit un soutien financier essentiel aux jeunes autochtones menant des études postsecondaires.



L'HONORABLE ED FAST, MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL, ANNONCE LA NOUVELLE STRATÉGIE COMMERCIALE POUR LE SECTEUR DE L'EXTRACTION AU DÎNER-CONFÉRENCE DE L'AMC LORS DE LA JOURNÉE MINIÈRE SUR LA COLLINE EN NOVEMBRE 2014.

La Journée minière sur la colline s'est terminée par la réception annuelle de l'AMC au Fairmont Château Laurier, où étaient exposés des pierres précieuses et des échantillons de minéraux provenant de l'impressionnante collection du Musée canadien de la nature. Les parlementaires et leur personnel ainsi que les fonctionnaires étaient présents en grand nombre.

SONDAGE ANNUEL SUR LA POSITION DES CANADIENS ENVERS LE SECTEUR MINIER

Afin de déterminer la façon dont est perçu le secteur minier par la population canadienne, l'AMC a mené en 2014 son troisième sondage d'opinion annuel. De concert avec le Comité des relations publiques, l'AMC a actualisé ses questions et a utilisé les résultats pour orienter ses activités et priorités pour l'année à venir. Les résultats démontrent à nouveau que l'opinion publique est largement favorable à l'industrie, à ses importantes contributions

à la vie économique et sociale du Canada et à son rôle de fournisseur de composantes de base des produits de consommation utiles et modernes. Voici quelques faits saillants :

- Une proportion de 82 % des répondants affirme avoir une opinion favorable des sociétés minières canadiennes (74 % lors du sondage précédent). Il s'agit du meilleur résultat obtenu jusqu'à présent.
- Selon 75 % des répondants, notre industrie est novatrice, s'améliore continuellement et procure des emplois de qualité.
- De plus, 76 % des répondants se disent fiers du statut de chef de file mondial du Canada dans le secteur minier, et 71 % croient que le gouvernement devrait contribuer à la promotion de l'industrie.

COMMUNICATION DE SOUTIEN À L'ÉGARD DE L'INITIATIVE VDMD

Ces dernières années, le Comité des relations publiques a fourni un soutien accru aux responsables de l'initiative VDMD pour améliorer les activités de communication et de promotion en lien avec l'initiative, dont on a fêté les dix ans en 2014. Cette collaboration a produit plusieurs résultats positifs en 2014, dont la création des prix VDMD en excellence environnementale et en engagement communautaire qui rendent hommage aux projets innovateurs relevant la barre dans ces deux domaines. Lors du gala de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) tenu en mai 2014, IAMGOLD Corporation a reçu le prix VDMD en engagement communautaire pour le projet de jardins maraîchers mis sur pied par sa mine Essakane au Burkina Faso. Pour sa part, Syncrude Canada a remporté le prix VDMD en excellence environnementale pour son projet de remise en état des résidus miniers, l'initiative Sandhill Fen Research Watershed. L'ICM continuera de présenter les gagnants des prix VDMD chaque année, lors de son congrès en mai.

Le prix du leadership VDMD - le plus prestigieux des prix du rendement VDMD - a été remis à trois établissements pour leurs réussites à l'égard de l'initiative VDMD : Sudbury Integrated Nickel Operations de Glencore ainsi que Cardinal River Operations et Trail Operations de Teck Resources. Cette rare distinction est décernée aux établissements qui atteignent ou surpassent le niveau de rendement A pour les six protocoles et les 23 indicateurs de l'initiative VDMD.

En 2014, l'AMC a diffusé la vidéo VDMD, *un outil pour les investisseurs* qui présente l'émergence d'investisseurs engagés socialement. La vidéo met en vedette Irene Sosa, analyste principale chez Sustainalytics, et Stephen Kibsey, vice-président conseil de la gestion des risques à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ils décrivent une tendance croissante chez les investisseurs, soit la prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus décisionnel relatif aux investissements dans le secteur minier, et expliquent pourquoi l'initiative VDMD est une source précieuse d'information à cet égard.

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS ET LES MÉDIAS SOCIAUX

L'AMC poursuit son engagement réactif et proactif envers les médias sur des questions et des nouvelles en lien avec l'industrie minière. En 2014, l'AMC a été citée dans environ 250 articles par des médias de partout au pays. D'ailleurs, les médias (nationaux et régionaux, politiques et commerciaux) sollicitent régulièrement l'avis de l'AMC sur un grand nombre de sujets. La présence de l'AMC sur Twitter

(@theminestory) a continué de prendre de l'importance, enregistrant une croissance d'environ 40 % par rapport à l'année précédente. Le contenu des tweets comprend de courts faits sur le secteur minier canadien et des liens



PHOTO : LE PROJET PRIMÉ DE JARDINS MARAÎCHERS DE LA MINE ESSAKANE D'IAMGOLD CORPORATION AU BURKINA FASO

vers les nouvelles de l'AMC et des sociétés membres. Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC, possède aussi un compte Twitter (@GrattonPierre).

En 2013-2014, l'AMC a entrepris la refonte complète de son site Web (www.mining.ca/fr). Il repose sur une nouvelle infrastructure dorsale qui augmente sa convivialité en facilitant la navigation et il offre plus de contenu. Le site a été mis en service au début de l'année 2014.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

En septembre 2014, l'AMC a lancé sa dernière campagne publicitaire dans des endroits achalandés de la région de la capitale nationale et dans les médias nationaux. Les élections imminentes étant présentes dans tous les esprits, la publicité a pris une saveur politique en établissant un lien entre les minéraux, les métaux et des éléments propres aux élections, comme les bulletins de vote, les autobus électoraux et les débats. Une série de publicités célébrant la démocratie du Canada avec des images symboliques du Parlement a également été lancée. Les campagnes des dernières années étaient surtout axées sur les liens entre l'industrie minière et les produits utiles de la vie moderne. En 2014, l'AMC a plutôt souligné le rôle que jouent les minéraux et les métaux dans la vie quotidienne des parlementaires et des dirigeants qui sont au service du public canadien. La campagne a atteint une exposition supérieure à 15 000 000 de contacts et généré plus de 24 000 visites du site Web de l'AMC.



PUBLICATIONS

Durant l'année, l'AMC a publié des bulletins d'information saisonniers pour présenter les derniers développements dans l'industrie et les nouvelles positives touchant l'Association et ses membres. Ces bulletins sont envoyés aux décideurs à Ottawa en format imprimé de haute qualité et aux intervenants de l'industrie à l'échelle du pays en format électronique. L'édition 2014 de notre publication phare *Faits et chiffres* a été lancée en janvier 2014, en versions imprimée et électronique. De plus, l'édition 2014 du *Rapport d'étape VDMD* a été publiée en septembre. Toutes les publications peuvent être consultées sur le site de l'AMC (www.mining.ca/fr).

BOURSE COMMÉMORATIVE PAUL STOZHART EN ÉCONOMIE DES MINÉRAUX

En 2014, Brett Hannigan (Université de Colombie-Britannique) a reçu la deuxième bourse commémorative Paul Stothart en économie des minéraux d'une valeur de 3 500 \$. Sa réussite académique exemplaire et son intérêt marqué pour le secteur des minéraux, qui se reflètent dans son expérience de travail et de bénévolat, ont impressionné le comité de sélection. Il a été président du club de ressources naturelles à l'Université de Colombie-Britannique et a agi à titre d'ambassadeur lors de l'Atelier annuel étudiants-industrie sur l'exploration minérale de l'ACPE en 2009. M. Hannigan est un géoscientifique professionnel qui a occupé plusieurs postes liés à la géologie, la science de l'environnement et la stratégie dans le secteur minier depuis qu'il a reçu son diplôme de l'Université Simon Fraser en 2009.

La bourse a été établie en 2012 grâce à la générosité des entreprises membres de l'AMC à la mémoire du regretté Paul Stothart, ancien vice-président des Affaires économiques de l'Association. Elle est remise chaque année. Pour connaître les critères d'admissibilité et de présentation des demandes, veuillez visiter le site Web de l'AMC (www.mining.ca/fr).

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application des principes scientifiques éprouvés et de la technologie en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

FAITS SAILLANTS

- Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC continuent d'axer leurs efforts sur l'examen décennal du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM). Les membres du Comité scientifique sont les principaux participants des processus du sous-groupe du REEM.
- La Sandy Pond Alliance a déposé un avis de désistement auprès de la Cour d'appel fédérale, mettant ainsi fin à une contestation de quatre ans relative à l'annexe 2 sur les parcs à résidus miniers.
- Le Conseil canadien de l'innovation minière a lancé l'initiative « Towards Zero Waste Mining » en 2014 et a poursuivi ses efforts afin d'obtenir pour l'industrie un engagement envers le financement d'innovations dans le secteur minier canadien.

En 2014, le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en février, en juin et en octobre pour échanger sur des questions concernant la *Loi sur les pêches*, le REMM et le programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE).

RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX (REMM)

Le processus de consultation relatif à l'examen décennal du REMM, entrepris par Environnement Canada (EC) en 2012, s'est poursuivi en 2013 et 2014. Cet examen traite des amendements proposés par EC, lesquels stipuleraient des limites d'effluents plus rigoureuses ainsi que l'ajout de nouvelles substances à l'annexe 4 du règlement. Cet examen pourrait également modifier l'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) et ajouter de nouvelles substances dans le cadre de la caractérisation des effluents. Il propose en outre de soumettre les mines de diamants et de charbon au règlement ainsi que des exigences de non-létalité pour la *Daphnia magna* pour tous les effluents des mines. Un groupe de travail et des sous-groupes ont pris part au processus d'examen traitant de l'ESEE, de létalité aiguë, de sélénium et de substances nouvelles et existantes.

Les principaux documents à l'appui de l'examen, recommandés par le Comité scientifique et le Comité de l'environnement, comprenaient une étude sur les meilleures techniques existantes d'application rentable (MTEAR), mandatée par le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans

l'environnement minier, ainsi que deux examens par les pairs de l'analyse des données ESEE, mandatés par l'AMC. Les résultats de l'étude sur les MTEAR ont influé sur la réponse de l'AMC aux modifications apportées aux limites des substances prévues par le REMM et proposées par EC. Les études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) ont fait suite aux efforts de lobbying déployés pendant deux ans par l'AMC pour obtenir l'accès à la Base de données nationale des ESEE, par l'intermédiaire de *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ainsi que par des plaidoyers présentés à l'occasion de la Journée minière sur la colline. Ces études répondaient à la position d'EC stipulée dans l'étude sur les MTEAR voulant que toutes les mines aient des effets



PHOTO : MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE, MINE MEADOWBANK, NUNAVUT

adverses sur les poissons et leur habitat. Les deux études de l'AMC ont démontré des lacunes dans l'interprétation et la méthodologie utilisée par le ministère et ont soulevé la nécessité d'obtenir des résultats précis et fondés sur la science dans le cadre de l'examen réglementaire. Les membres du Comité scientifique ont également participé directement au sous-groupe sur le sélénium du REMM. Ces derniers travaillent à définir une approche de réglementation traitable pour cette substance. À titre de coprésidente du sous-groupe, l'AMC a organisé plusieurs présentations avec experts et études de cas à l'appui qui ont conduit à l'acceptation par EC d'une approche par pallier particulière aux sites qui reconnaît que le devenir, les effets et l'évaluation du sélénium dans la chaîne alimentaire sont des éléments essentiels de la réglementation sur le sélénium.

À la fin de 2014, l'AMC a mis sur pied un groupe de travail REMM. Ce dernier est formé de membres du conseil d'administration de l'AMC et ses activités sont axées sur l'obtention de résultats souhaités tirés de l'étude. Cette initiative fait suite à la réponse d'EC indiquant sa volonté de tenir compte d'une proposition de l'industrie sur les divers composants de l'examen du REMM. Dirigée par le groupe de travail, l'AMC a soumis une lettre au ministre de l'Environnement en novembre 2014 qui expliquait la position de l'AMC à l'égard des modifications proposées. Des rencontres-plaidoiries ont suivi lors de la Journée minière sur la colline plus tard dans le mois.



PHOTO : VALE, MINE TOTTEN, ONTARIO

CONTESTATION MENÉE PAR LA SANDY POND ALLIANCE DEVANT LA COUR FÉDÉRALE

Le 7 juillet 2014, l'avocat principal de la Sandy Pond Alliance for the Protection of Canadian Waters, une ONGE qui a contesté l'autorité du gouvernement fédéral de désigner des dépôts de résidus miniers à l'annexe 2 du REMM, a déposé un avis de désistement auprès de la Cour d'appel fédérale. Le recours de ce groupe a été présenté en juin 2010 et, par la suite, l'AMC, l'Association minière de la Colombie-Britannique et Vale avaient obtenu le statut d'intervenants dans ce litige. Le refus de la demande prononcé par la Cour fédérale en octobre 2013 a été suivi du recours de l'ONGE en décembre 2013. Ce désistement met fin au litige après quatre ans d'interaction juridique soutenue par l'AMC et ses co-intervenants.

CONSEIL CANADIEN DE L'INNOVATION MINIÈRE (CCIM)

À titre de membre du CCIM, l'AMC siège au conseil d'administration, au comité de gouvernance et au comité de gestion environnementale de ce Conseil. L'objectif premier du CCIM est de concevoir et de mettre sur pied des stratégies d'investissement dans les secteurs de l'innovation et de la recherche et du développement minier au Canada. Le Conseil a adopté une approche exhaustive du cycle de l'exploitation minière et, en 2014, a entrepris une stratégie globale nommée « Towards Zero Waste Mining ». L'AMC collabore avec le CCIM pour faciliter des rencontres-plaidoiries avec les instances supérieures. En juin 2014, l'AMC a organisé une rencontre avec le sous-ministre de Ressources naturelles Canada et le CCIM en vue d'examiner les approches possibles à un financement conjoint industrie-gouvernement pour l'innovation minière. Le CCIM s'est par la suite efforcé de recueillir un soutien financier direct auprès des grandes sociétés minières canadiennes en vue d'obtenir un financement jumelé du gouvernement fédéral. Cette initiative se poursuit en 2015.

INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES (INMOA)

L'INMOA a pour mission d'appuyer l'élaboration de politiques visant à éliminer l'abandon futur des mines et à améliorer leur fermeture et leur restauration. Elle fournit en outre des occasions de formation et d'engagement aux communautés autochtones. En tant que membre de son Conseil consultatif, l'AMC appuie l'INMOA et lui fournit un soutien administratif et financier. L'aide du Secrétariat se trouve au Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), qui fait partie de Ressources naturelles Canada. D'autres associations nationales, provinciales et territoriales appuient également l'INMOA. En 2014, l'INMOA a poursuivi ses travaux dans le cadre d'un projet national d'inventaire de mines abandonnées. Ce projet permettra aux territoires miniers canadiens d'accéder à des portails Web pour mettre à jour les renseignements sur les sites individuels dans leur région.

CANADIAN ECOTOXICOLOGY WORKSHOP (CEW)

L'AMC est membre du Comité consultatif du CEW (auparavant nommé Aquatic Toxicity Workshop), dont l'atelier annuel a eu lieu en septembre 2014. Cet atelier d'une journée organisé par l'AMC porte sur des études en lien avec le secteur minier. Lors de cette session, des membres du Comité scientifique de l'AMC ont offert des présentations sur l'examen du REMM, y compris des études sur l'ESEE ainsi qu'une analyse de données et de recherche de cause.

PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER (NEDEM)

Depuis sa création en 1989, le programme NEDEM a fait avancer la recherche sur l'exhaure de roches acides et sa prévention. Pour ce faire, des études revues par les pairs et fortement axées sur l'innovation ont été menées. De plus, le programme est dirigé par un comité multilatéral qui a gardé le cap sur deux objectifs : accroître la documentation et augmenter le transfert de technologies. En mettant l'accent sur des technologies qui répondent aux besoins des Canadiens dans un contexte international, le programme NEDEM tente de réduire ces coûts dans le cadre de l'exploitation actuelle et future. Le programme NEDEM s'est attelé aux priorités en recherche telles qu'établies par l'industrie minière canadienne, la société civile et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et a réalisé d'importants progrès à ce chapitre. Les fonds annuels versés par l'AMC servent de capitaux de lancement pour financer les propositions de recherche. D'autres organisations fournissent des sommes ou des contributions en nature équivalentes ou supérieures à l'ensemble des fonds versés par l'AMC, notamment des entreprises, des sociétés de conseil, des universités et des ministères.

En 2014, le programme NEDEM avait pour objectif ultime d'appuyer l'examen décennal du REMM. Sur la recommandation de l'AMC, ce programme a confié à Hatch l'étude exhaustive des mines en exploitation au Canada pour répertorier les technologies de traitement employées à l'heure actuelle. Cette étude, terminée en 2014, a fourni des renseignements utiles permettant de faire avancer le REMM. Le programme NEDEM a également financé certaines organisations non gouvernementales pour qu'elles mandatent ensemble un examen par un tiers de la deuxième évaluation nationale d'EC des données du REMM sur l'impact environnemental.



PHOTO : HUBBAY MINERALS, MINE LALOR, MANITOBA

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS

Président : Michael Davies, vice-président, Environnement, Teck Resources Limitée

Le Groupe de travail sur les résidus examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin d'élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Il fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les établissements des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus contribue à l'initiative Vers un développement minier durable (VDMD) de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.

FAITS SAILLANTS

- À la suite de la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley en Colombie-Britannique, le Groupe de travail sur les résidus s'est réuni pour déterminer si les exigences et les conseils de l'AMC en matière de gestion des résidus devaient être révisés.
- Les membres de l'AMC et de la MABC ont convenu qu'une révision proactive et complète des guides de l'AMC sur la gestion des résidus et du protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD est nécessaire pour assurer que les associations continuent de contribuer à la gestion efficace des parcs à résidus miniers.
- Le personnel de l'AMC et les membres du Groupe de travail sur les résidus ont tenu des ateliers sur la gestion des résidus tout au long de l'année pour encourager l'utilisation de pratiques exemplaires pour l'exploitation et la gestion sécuritaires des résidus miniers.

Le 4 août 2014, la défaillance d'une digue à stériles à la mine du mont Polley en Colombie-Britannique, dont la société Imperial Metals Corporation est le propriétaire exploitant, a suscité des inquiétudes au sein de l'industrie minière, des organismes de réglementation et du public par rapport à la gestion et à l'exploitation des parcs à résidus miniers. Après l'incident, en septembre, le Groupe de travail sur les résidus a tenu une téléconférence pour discuter des conséquences de l'incident pour les initiatives de l'AMC sur la gestion des résidus. La téléconférence a été suivie par un atelier conjoint réunissant l'AMC et la MABC. Les participants ont conclu qu'une révision complète des trois guides de l'AMC sur la gestion des résidus miniers et du protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD était requise pour prévenir les défaillances le plus efficacement possible dans les parcs de résidus. Cette mesure proactive a été prise bien avant que la cause de la défaillance ait été déterminée, signe de l'engagement de l'industrie envers la sécurité des barrages. Les travaux liés à la révision ont débuté à la fin de 2014 et se poursuivront tout au long de 2015. Ils viseront à mettre à jour le cadre actuel de gestion des résidus miniers, à ajouter des éléments techniques aux guides, à adopter des plans de gestion du risque et de préparation aux situations d'urgence et à assurer l'uniformité des exigences liées aux vérifications et aux évaluations des parcs à résidus.

Le personnel de l'AMC et les bénévoles du Groupe de travail sur les résidus ont continué d'organiser des ateliers jusqu'à la fin de 2014 pour promouvoir l'utilisation des guides de gestion des résidus de l'AMC. Plusieurs ateliers ont eu lieu lors d'événements organisés par l'industrie et d'autres ont été personnalisés pour les entreprises membres. En mai 2014, l'AMC a donné des ateliers VDMD sur la gestion des résidus miniers en collaboration avec la MABC à Kamloops et à Vancouver. L'atelier donné à Kamloops comprenait des exposés de représentants de Teck Resources (mine Highland Valley Copper) et de New Gold (mine New Afton). L'AMC a également donné un atelier complet sur la gestion des résidus à Saskatoon en octobre 2014, à l'occasion du forum sur l'environnement de l'Association minière de la Saskatchewan. L'atelier présentait les guides de l'AMC et comprenait des études de cas menées par HudBay Minerals et Cameco Corporation. Cet atelier a attiré une foule sans précédent de plus de 100 participants. Grâce à ces séances de formation, les résultats des entreprises dans le cadre du programme VDMD se sont considérablement améliorés au cours des dernières années pour le protocole de la gestion des résidus.

En 2014, l'AMC et le Groupe de travail sur les résidus ont convenu avec l'Association canadienne des barrages (ACB) de mettre en œuvre l'initiative de Recommandations pour la sécurité des barrages de l'ACB.

Les versions françaises, anglaises et espagnoles des guides de l'AMC sur la gestion des résidus miniers se trouvent sur le site de l'AMC (www.mining.ca/fr).



Le Comité de la fiscalité se charge des enjeux d'importance nationale concernant les impôts, fait pression pour obtenir des modifications fiscales afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils partagent de l'information sur des questions financières et fiscales.

FAITS SAILLANTS

- Contribution à la préparation du budget fédéral au moyen de soumissions prébudgétaires, de séances d'information à l'intention des ministres des Mines et d'autres activités.
- Promotion de modifications aux mesures de transfert des sociétés affiliées étrangères du gouvernement fédéral. Les activités de promotion ont connu un succès mesurable.
- Importants progrès de l'étude quantitative visant à évaluer la différence de coût entre les projets miniers éloignés et nordiques et ceux situés plus près des centres urbains, ainsi qu'à estimer les implications économiques de cette différence.

BUDGET FÉDÉRAL DE 2014

Jim Flaherty, ancien ministre des Finances, a déposé le budget de 2014 le 11 février 2014. Il s'agissait du neuvième budget du gouvernement conservateur. Comme on tentait de rééquilibrer le budget, ce dernier ne contenait pas beaucoup de nouvelles dépenses et prévoyait un retour à un surplus pour l'exercice financier de 2015-2016.

De plus, le crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière avait été renouvelé pour une année supplémentaire, encouragement fiscal de taille pour les petites sociétés d'exploration.



PHOTO : DE BEERS, PROJET GAHCHO KUÉ, TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RÈGLES DE TRANSFERT DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ÉTRANGÈRES

La persévérance démontrée au cours des deux dernières années par l'AMC, de concert avec l'engagement de Vale, Glencore, Rio Tinto et Ernst & Young, a permis d'obtenir des modifications d'ordre technique importantes des règles de transfert des sociétés affiliées. En 2014, ces modifications ont donné lieu notamment à l'introduction de clauses permettant la conversion de créances en capitaux propres, au rétablissement des règles de continuité pour le capital libéré ainsi qu'à des règles de conformité plus mesurées. Les modifications obtenues par l'AMC grâce à ses efforts de sensibilisation se sont traduites par des règles fiscales plus faciles à gérer que lorsqu'elles ont été déposées en octobre 2012, alors qu'elles présentaient des défis considérables pour la compétitivité fiscale canadienne. Ces mesures menaçaient la compétitivité mondiale du Canada comme destination d'investissements miniers et n'invitaient pas les petites sociétés minières à y établir leur siège social.

ÉTUDE SUR L'IMPÔT POUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES ET NORDIQUES

Les projets en régions éloignées et nordiques ne sont pas sur un pied d'égalité avec ceux situés plus près des centres urbains. Étant donné le déficit en matière d'infrastructures et l'immensité de la géographie de ces régions, les coûts d'exploration, de développement et d'exploitation sont considérablement supérieurs à ceux de projets exploités au sud du Canada. De plus, l'avenir de l'industrie minière canadienne repose de plus en

plus sur les régions éloignées et nordiques. Le gouvernement fédéral doit reconnaître que la réalité opérationnelle de l'exploitation minière sur le terrain évolue et doit étudier une façon de modifier la politique minière en conséquence. L'occasion pour le Canada est considérable, mais le défaut d'en profiter de manière stratégique occasionnera le départ d'investissements miniers au profit de juridictions internationales plus concurrentielles.

Ressources naturelles Canada a accepté de collaborer avec l'industrie à une étude qui explore l'environnement fiscal et les activités de l'exploitation minière dans les régions éloignées et nordiques du Canada. L'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, la Chambre des mines du Yukon et l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils du Canada participent également au projet. L'étude a pour but de déterminer la différence de coût entre les projets miniers en régions éloignées et nordiques et ceux qui se trouvent plus près des centres urbains, et d'évaluer les conséquences économiques de cette différence. Ce faisant, elle permettra d'établir le coût de l'exploitation minière dans les régions éloignées et nordiques et de cerner les besoins de l'industrie dans ces régions. Elle établira également des recommandations politiques en vue de soutenir le développement responsable des ressources dans ces régions.

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

FAITS SAILLANTS

- Mise en branle de l'examen obligatoire de la *Loi sur les transports au Canada*.
- Interventions assidues de l'AMC auprès de Transports Canada et de l'Organisation maritime internationale à propos des nouvelles règles de transport maritime qui touchent l'industrie minière canadienne, y compris les règlements de l'annexe V de la Convention MARPOL et les procédures de contrôle de la teneur en humidité.
- Dépôt du projet de loi C-52, *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire*, et adoption du projet de loi C-30, la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*.

Chaque année, la valeur des exportations canadiennes d'aluminium, d'or, de nickel, de cuivre, de zinc, de minerai de fer, de charbon, d'uranium, de potasse et de diamants atteint plusieurs dizaines de milliards de dollars. Par exemple, en 2013, la valeur totale des exportations canadiennes de minéraux s'est élevée à 87 milliards de dollars, soit environ 20 % du total des exportations canadiennes. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent près de la moitié du volume et des revenus totaux du transport de marchandises enregistrés par les chemins de fer canadiens.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. Et comme le commerce éclot d'abord à l'intérieur du pays, un tel système permettrait également à l'industrie de profiter des nombreux accords commerciaux signés par le gouvernement. C'est particulièrement important pour le Canada, qui doit surmonter les obstacles posés par son vaste territoire pour faire concurrence à des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus courte.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Le transport de marchandises par voie ferrée rencontre des écueils sur plusieurs fronts. Ces deux dernières années, le service et la sécurité ferroviaires, la responsabilité civile des sociétés ferroviaires et des accidents ont été au cœur de l'actualité nationale, soulevant l'inquiétude du public. Nous pouvons notamment citer la catastrophe de Lac-Mégantic en juillet 2013, les retards d'expédition tout au long de l'hiver 2014 et d'autres problèmes de service persistants auxquels se heurtent de nombreux secteurs, dont l'industrie minière. Ces problèmes ont poussé le gouvernement fédéral à entreprendre des réformes de grande envergure, sous la forme de trois lois et de leurs règlements afférents. Veillant à ce que ces réformes tiennent compte des besoins et priorités de l'industrie minière, l'Association minière du Canada a participé activement aux consultations et aux procédures législatives. L'AMC a également pris part à l'examen obligatoire de la *Loi sur les transports au Canada*, qui est toujours en cours.



PHOTO : COMPAGNIE MINIÈRE IOC, QNS&L RAILWAY

PROJET DE LOI C-30 : LOI SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE ÉQUITABLE POUR LES PRODUCTEURS DE GRAIN

Le projet de loi C-30, la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain*, a été proposé à la suite des défaillances de service prolongées au début 2013 et à la fin 2014. Bien que tous les expéditeurs aient souffert des perturbations, l'attention a été presque exclusivement centrée sur le secteur du grain. Les compagnies ferroviaires expliquent qu'elles ont dû réduire la vitesse des trains et le nombre de wagons en raison de l'hiver particulièrement rude. Elles ont aussi mentionné qu'une quantité exceptionnelle de grain devait être déplacée, exerçant une demande accrue en ressources ferroviaires au moment même où la capacité était limitée. Cela expliquerait en grande partie l'attention portée au secteur du grain.

Les défaillances persistantes ont fait monter la pression sur le gouvernement fédéral, qui a alors accordé des privilèges de volume au secteur du grain sans mener de consultations et aux dépens des autres secteurs industriels, dont le secteur minier. Le gouvernement a également étendu la limite d'interconnexion de 30 à 160 km dans l'ensemble des Prairies, mesure dont les sociétés minières ne bénéficient pas. L'AMC a témoigné devant le comité responsable de l'étude du projet de loi et a recommandé des modifications importantes, mais celles-ci ont été rejetées. Le projet est devenu loi au mois de mai 2014.

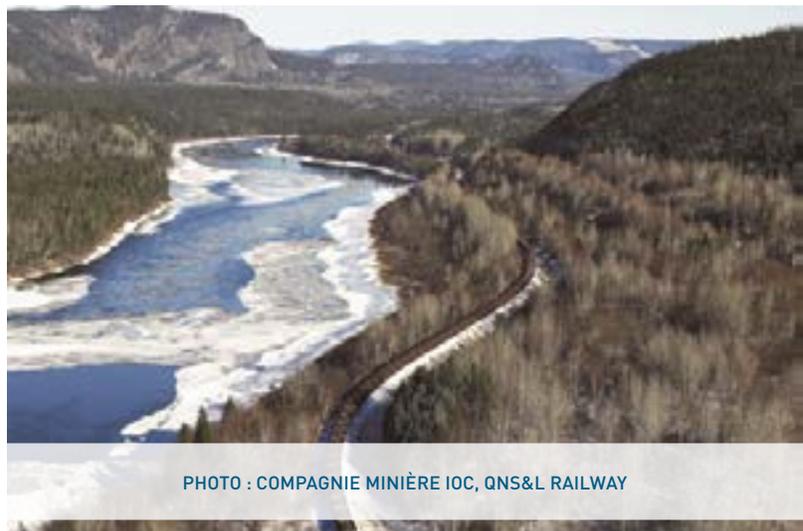


PHOTO : COMPAGNIE MINIÈRE IOC, QNS&L RAILWAY

PROJET DE LOI C-52 : LOI SUR LA SÉCURITÉ ET L'IMPUTABILITÉ EN MATIÈRE FERROVIAIRE

Le projet de loi C-52, la *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire*, concrétise une promesse formulée durant le discours du trône d'octobre 2013 à la suite du déraillement de Lac-Mégantic et oblige les expéditeurs et les compagnies ferroviaires à obtenir des niveaux d'assurance supérieurs pour le transport de marchandises dangereuses. Le gouvernement vise ainsi à renforcer le régime de responsabilité civile des chemins de fer en vue de protéger les contribuables contre les coûts que peuvent entraîner les accidents ferroviaires. L'AMC a participé activement aux deux rondes de consultation; elle a déposé deux mémoires et rencontré des fonctionnaires. Le projet de loi, présenté en février 2015, adhère largement aux principes préconisés dans les mémoires de l'AMC et corrige une faille réglementaire (le tarif 8) qui permettait aux sociétés ferroviaires de contourner les obligations des transporteurs publics relativement à certaines marchandises dangereuses. L'Association avait fortement insisté sur la correction de cette faille. Le projet de loi devrait être adopté sans modification.

EXAMEN OBLIGATOIRE DE LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA

Prévu pour l'année 2015, l'examen obligatoire de la *Loi sur les transports au Canada* a plutôt débuté en juin 2014, en réponse aux défaillances du service ferroviaire observées à la fin 2013 et au début 2014. Jusqu'à présent, l'AMC a rencontré des membres du Secrétariat et rédigé un mémoire à l'intention du comité d'examen. Elle communiquera avec des membres du comité d'examen pour aborder les priorités de l'industrie minière canadienne.

TRANSPORT MARITIME

En ce qui a trait au transport maritime, l'AMC s'est penchée davantage sur les politiques internationales et les nouveaux règlements de l'Organisation maritime internationale, lesquels ont été intégrés à la législation et à la réglementation du Canada. Travaillant étroitement avec le Conseil international des mines et métaux (ICMM) et des intervenants canadiens, l'AMC s'est concentrée sur les effets de la mise en œuvre de l'annexe V de la Convention MARPOL à l'échelle nationale et internationale, les modifications apportées au Code maritime international des cargaisons solides en vrac, et les nouvelles exigences relatives aux procédures d'essai et de contrôle de la teneur en humidité des cargaisons solides en vrac.

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

L'OMI est l'agence spéciale des Nations Unies chargée de la sécurité de l'expédition et de la prévention de la pollution marine par les navires. Des modifications apportées récemment à l'annexe V de la Convention MARPOL, qui vise à empêcher la pollution du milieu marin, ont soulevé des questions importantes quant aux répercussions sur le commerce et l'expédition de certains produits miniers. Étant donné que la majorité des règlements antérieurs – comme le règlement de l'Union européenne sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH) – ne faisaient pas mention des minerais et concentrés de minerais, l'OMI s'est imposée comme principal organisme de réglementation en matière de contrôle des substances chimiques liées aux produits miniers. L'industrie minière a déployé d'immenses efforts pour défendre d'une seule voix l'adoption de règlements adéquats fondés sur des preuves scientifiques.

ANNEXE V DE LA CONVENTION MARPOL

Convention MARPOL est le nom abrégé de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. L'annexe V est axée précisément sur le traitement des déchets des navires. Elle traite ainsi des résidus des cargaisons, qui constituent une forme de déchets selon la Convention MARPOL. Des modifications apportées à l'annexe V ont entraîné la création d'un nouvel ensemble de critères selon lequel certains résidus de cargaisons ne peuvent plus être évacués dans la mer depuis le 1er janvier 2013. Les résidus secs ou l'eau de lavage comportant des résidus qui correspondent à l'un des critères doivent plutôt être évacués dans des installations portuaires de réception, ce qui pourrait ralentir le commerce et complexifier la composante d'expédition de la chaîne d'approvisionnement logistique.

L'AMC et plusieurs de ses membres ont fait progresser ce dossier, s'entretenant avec les chargés de la réglementation chez Transports Canada et présentant le point de vue de l'industrie durant la prise de position du Canada sur ce sujet et d'autres sujets connexes. Les entretiens ont pris des formes variées, comme un atelier réunissant de nombreux intervenants aux laboratoires de CANMET et la participation de l'AMC à un atelier de l'OMI tenu à Londres par l'ICMM. De plus, l'Association a rédigé un livre blanc sur les principales difficultés que présente l'adoption de la Convention MARPOL au pays et a permis la tenue d'une rencontre bilatérale entre le Canada et les États-Unis visant à établir un consensus à leur sujet.

En septembre 2014, un groupe de correspondance de l'OMI (auquel participait l'AMC) a publié un rapport qui émettait des recommandations relatives à l'élaboration de manifestes de cargaison en fonction des nouveaux critères de l'annexe V. Le rapport soulignait également que l'OMI devait fournir des directives supplémentaires sur la classification des marchandises d'après le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU. Ces recommandations, qui semblent refléter les inquiétudes et l'avis de l'industrie minière, ont été formulées par le Sous-comité sur le transport des cargaisons et des conteneurs du Comité de la protection du milieu marin (CPMM). L'industrie a discuté avec de nombreux membres du sous-comité et obtenu leur appui, mais les décisions finales seront rendues par le CPMM. La prochaine réunion du CPMM aura lieu en mai 2015.

CODE MARITIME INTERNATIONAL DES CARGAISONS SOLIDES EN VRAC

Les membres de l'AMC ont également communiqué avec Transports Canada à propos de la difficulté de certifier l'adéquation des procédures actuelles de contrôle et d'essai de la teneur en humidité des cargaisons solides destinées à l'expédition par bateau. La nouvelle réglementation de l'OMI, à laquelle certains expéditeurs canadiens doivent se conformer, est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Transports Canada, qui représente le Secrétariat de l'OMI au Canada, est chargé des approbations. Après avoir obtenu en décembre 2014 un processus d'approbation temporaire pour que les membres touchés puissent expédier leurs produits après le 1er janvier 2015, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement conformes, l'AMC continue de discuter de la portée et de l'adéquation des procédures avec les fonctionnaires de Transports Canada. Un atelier constructif réunissant fonctionnaires et intervenants a eu lieu, et les travaux sur le sujet se poursuivent.

Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) de l'AMC est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités, de formuler des conseils sur les politiques pour le conseil d'administration de l'AMC et d'élaborer des stratégies pour aborder les problèmes émergents.

FAITS SAILLANTS

- Publication, par le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, d'un cadre sur la divulgation obligatoire des montants versés aux gouvernements par les sociétés minières avec l'accord des quatre organismes participants.
- Adoption de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif qui crée une obligation de présenter un rapport de divulgation largement fondé sur le cadre du Groupe de travail sur la transparence des recettes.
- Ébauche par le Comité RSI d'un guide traitant des défis de mise en œuvre courants relatifs aux mécanismes de gestion des plaintes sur les sites miniers.
- Annonce de la stratégie fédérale relative à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), Le modèle d'affaires canadien : Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger, laquelle appuie le programme Vers le développement minier durable (VDMD). L'AMC continue de soutenir le déploiement de la stratégie de plusieurs façons, notamment en coprésidant le Centre d'excellence de la RSE.
- Établissement fructueux d'un dialogue entre le Comité RSI et des organisations confessionnelles canadiennes en vue de rétablir des liens de communication et de susciter des échanges futurs.

PLAN STRATÉGIQUE

En 2014, le Comité RSI de l'AMC a entrepris un nouveau plan stratégique pour mieux orienter ses activités pour les deux à trois prochaines années. Dans le cadre de ce processus, le comité a énoncé sa mission qui orientera son plan et qui se lit comme suit :

Grâce au travail du Comité RSI, l'AMC est reconnue en tant que :

- *source excellente et crédible de politiques, d'orientation et de pratiques sur les problèmes émergents pour favoriser le rendement et démontrer un leadership proactif.*
- *organe de collaboration entre les participants et les projets.*

Cela confèrera de la crédibilité à l'industrie minière et renforcera les relations avec les intervenants.

Pour réaliser sa mission ci-dessus, le Comité RSI a élaboré les cinq objectifs de stratégie suivants :

1. Leadership en matière de droits de l'homme
2. Surveillance et exploration des problèmes émergents
3. Engagement des gouvernements
4. Engagement stratégique de la société civile
5. Amélioration du rendement en matière de responsabilité sociale à l'échelle internationale

Ces objectifs serviront de guide pour cibler les priorités alors que le comité cherche à créer de nouveaux projets et à définir des plans de travail pour l'avenir.

LOI SUR LES MESURES DE TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

En 2012, l'AMC a entrepris un partenariat avec Publiez ce que vous payez - Canada, le Natural Resources Governance Institute (auparavant le Revenue Watch Institute) et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) ayant pour but d'élaborer des recommandations favorisant la création d'un régime de divulgation obligatoire des paiements versés par les sociétés minières aux gouvernements.

Les membres de ce groupe d'intervenants, connu sous le nom de Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, visent le même objectif, c'est-à-dire de favoriser une plus grande transparence dans l'industrie minière, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. L'objectif est de fournir aux collectivités les renseignements financiers dont elles ont besoin pour tenir leurs gouvernements responsables de l'utilisation des recettes issues des activités minières. Cette initiative a nécessité un niveau de collaboration et de consultation élevé parmi les intervenants pendant une période d'un an et demi. La structure du groupe de travail a fourni une plateforme pour l'industrie et la société civile afin de bâtir un cadre de divulgation obligatoire qui reflète les besoins et les perspectives des deux parties.

Le cadre de ce groupe de travail a été approuvé par les quatre organisations participantes et annoncé officiellement en janvier 2014. Une autre étape a été franchie en novembre 2014 lorsque le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*. Cette loi recevait la sanction royale un mois plus tard. Il s'agit maintenant pour l'industrie et les représentants de la société civile de travailler de concert avec Ressources naturelles Canada (RNCan) pour élaborer des directives en vue de soutenir la mise en œuvre de la loi. On prévoit que cette loi entrera en vigueur en juin 2015 de façon à observer l'engagement du premier ministre pris en juin 2013 visant à mettre ces mesures en place dans un délai de deux ans.

Pour la majeure partie, la Loi correspond étroitement au cadre du Groupe de travail sur la transparence des recettes. Cependant, certains points de litige devront être traités au moyen du processus d'orientation et d'éventuels amendements. Ces éléments de désaccord touchent la façon dont les coentreprises sont visées et la manière dont la Loi détermine qui exercera le contrôle d'un projet aux fins de l'obligation de rapport. Mentionnons également les préoccupations relatives aux dispositions d'exécution quant à la sévérité des amendes ou sanctions pour erreurs et omissions mineures ainsi que le niveau de rigueur établi par les exigences en matière d'assurance et d'attestation qui sont considérablement plus coûteuses que d'autres exigences d'audits financiers.

De plus, le gouvernement fédéral est allé au-delà des recommandations du Groupe de travail sur la transparence des recettes pour inclure des paiements versés aux gouvernements autochtones, soulevant ainsi d'autres points nécessitant un plus ample examen. Cependant, le gouvernement a reporté de deux ans l'application de cette disposition après l'entrée en vigueur de la Loi pour permettre de tenir d'autres consultations auprès d'organisations et de gouvernements autochtones. Le Comité RSI continuera de travailler avec RNCan et d'autres ministères pour assurer une mise en œuvre méthodique et pratique de la Loi. Le comité aura toujours comme priorité de s'assurer que des dispositions d'équivalence sont utilisées adéquatement pour qu'elles correspondent aux obligations en matière de présentation de rapports dans d'autres pays, par exemple au Royaume-Uni.



PHOTO : SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK, MINE PASCUA-LAMA, CHILE

DROITS DE L'HOMME – MÉCANISMES DE GESTION DES PLAINTES SUR LES SITES MINIERS ET SOLUTIONS

Au début de 2014, le Comité RSI a mandaté Craig Ford, Ph. D., pour élaborer un guide qui aiderait les entreprises à surmonter les difficultés qui freinent couramment l'implantation de mécanismes de gestion des plaintes à l'échelle des sites et des collectivités. L'idée de ce projet est née d'un atelier animé conjointement par le comité et le Bureau du conseiller en RSE à la fin de 2013. Bien que l'AMC contribue déjà aux pratiques de réponse aux préoccupations des collectivités par l'intermédiaire du protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD, on a estimé que l'AMC pourrait accroître sa contribution en documentant l'expérience combinée des membres et des experts dans les domaines suivants :

- faire connaître les mécanismes et obtenir la confiance des collectivités;
- obtenir l'adhésion, sur le site, des personnes en liaison avec la collectivité et des employés d'autres services clés;
- établir des pratiques uniformes dans une série de sites différents.

L'ébauche de ce guide a été terminée à la fin de 2014 et a été revue par plusieurs grands spécialistes dans la résolution de conflits, notamment : Lloyd Lipsett, éminent avocat et spécialiste des droits de l'homme; Deanna Kemp, directrice adjointe du Centre pour la responsabilité sociale dans l'industrie minière; David Kovick, conseiller principal, SHIFT; et Luc Zandvliet, associé principal, SHIFT. Ce guide sera présenté au conseil d'administration de l'AMC pour approbation et publication en 2015.

Ce document s'adresse aux entreprises qui éprouvent des difficultés à instaurer des mécanismes fonctionnels de gestion des plaintes sur les sites miniers. Il complétera également d'autres documents d'orientation existants qui traitent de la conception de ces mêmes mécanismes. Ce projet permet à l'AMC de déployer des efforts additionnels pour cerner les défis de responsabilité sociale et présenter des solutions. Il soulignera de plus l'importance de régler les litiges à un stade précoce et au niveau des collectivités locales et aidera les entreprises à établir des mécanismes de gestion des plaintes efficaces sur les sites et dans les collectivités.



PHOTO : RIO TINTO, ÉCOLE DES FILLES DANS LE CADRE DU PROJET DE LA MINE DE DIAMANTS BUNDER EN INDE

PROJET DE DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS DE L'OCDE

Depuis 2013, l'AMC travaille conjointement avec l'industrie et les représentants de la société civile à développer un guide sur la diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants de l'OCDE. Ce projet, parrainé conjointement par le Canada et la Norvège, a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de l'OCDE qui couvre des sujets en lien avec les mines, notamment l'exploitation minière artisanale et de petite échelle, les minéraux provenant de zones de conflits et le transfert des bénéfices (transfert des prix). Pour diriger ce projet, l'OCDE a formé un groupe consultatif multilatéral, dont le Canada et la Norvège ont assuré la coprésidence en juin 2013. À la demande du gouvernement du Canada, l'AMC s'est jointe à d'autres associations au sein de ce groupe consultatif, par exemple le Conseil international des mines et métaux (ICMM) et le Conseil mondial de l'or, pour garantir l'utilité de ce guide pour l'industrie. L'AMC contribue au projet grâce à son expertise issue de l'initiative VDMD. Cette initiative, par le biais du protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités, a établi un outil utile relativement à la diligence raisonnable des systèmes d'engagement à l'échelle du site minier.

En 2014, ce groupe consultatif a contribué à l'élaboration et à la révision des ébauches du guide, préparé par un expert-conseil embauché par l'OCDE. L'OCDE prévoit publier une ébauche pour examen public au premier semestre de 2015.

STRATÉGIE DE RSE ET STRATÉGIE COMMERCIALE DU SECTEUR DE L'EXTRACTION AU CANADA

À la fin de 2013 et au début de 2014, le Comité RSI a formulé une série de recommandations visant à renforcer la Stratégie de RSE du gouvernement fédéral. Ces recommandations ont été soumises dans le cadre d'un examen quinquennal de la Stratégie lancée par le ministre du Commerce international. Ces recommandations préconisent entre autres de renforcer les rôles du Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive et les Points de contact nationaux de l'OCDE et soulignent les conséquences pour les entreprises qui choisissent de ne pas participer à ces processus.

En novembre 2014, le gouvernement fédéral a présenté deux stratégies pour appuyer l'exploitation minière à l'étranger : *la nouvelle Stratégie commerciale pour le secteur de l'extraction* et la *Stratégie de RSE améliorée, Le modèle d'affaires canadien : Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*. La stratégie commerciale tire parti d'un élément particulier aux industries d'extraction du *Plan d'action sur les marchés mondiaux* annoncé par le gouvernement fédéral en 2013 et vise à supprimer les barrières au moyen de négociation d'accords commerciaux. Elle vise également à rehausser la connaissance qu'ont les délégués commerciaux du secteur minier pour permettre aux entreprises canadiennes de mieux saisir les occasions offertes dans d'autres pays et à favoriser l'investissement direct canadien à l'étranger.

La Stratégie de RSE améliorée, fondée en grande partie sur les recommandations du Comité RSI, définit les attentes envers les entreprises pour qu'elles adhèrent aux normes internationales en matière de pratiques sociales et environnementales. Elle renforce et coordonne également les mécanismes de résolution de conflits internationaux du Canada, soit le Bureau du conseiller en RSE du secteur de l'industrie extractive et les Points de contact nationaux de l'OCDE. Cette nouvelle coordination crée une fonction de vérification préliminaire pour le conseiller en RSE et établit le point de contact national en tant que mécanisme de médiation. À noter également que, outre l'ajout des nouvelles normes de RSE, telles que les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la stratégie appuie l'initiative VDMD de l'AMC.

Ensemble, ces deux stratégies démontrent positivement que le Canada assure le soutien et la promotion du développement d'un secteur minier solide et prospère, au pays comme à l'étranger. Le gouvernement du Canada relève également la barre du rendement en matière de responsabilité sociale et positionne encore davantage le Canada comme chef mondial du secteur de l'extraction.

PLANS POUR 2015

Le Comité RSI a identifié un certain nombre de priorités alors qu'il met en œuvre son nouveau plan stratégique pour l'année à venir. Ces priorités comprennent :



PHOTO : IAMGOLD CORPORATION, MINE ESSAKANE, BURKINA FASO

LEADERSHIP EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

- Terminer et publier le guide *A Practical Design and Implementation Guide for Site-Level Community Response Mechanisms in the Resource Development Industry*.
- Continuer de collaborer avec l'OCDE pour s'assurer que le projet de diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants ajoute de la valeur au secteur minier et aux collectivités.

SURVEILLANCE ET EXPLORATION DES PROBLÈMES ÉMERGENTS

- Élaborer une version canadienne du rapport sur la distribution de la valeur du Conseil mondial de l'or, qui procure des données à l'échelle du pays sur les montants dépensés par les sociétés minières qui demeurent dans les pays hôtes.
- Définir un plan de travail pour traiter des enjeux reliés au transfert des prix soulevés par les organisations de la société civile canadienne.

ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS

- Continuer de collaborer avec l'Institut canadien international pour les ressources et le développement (ICIRD), auparavant nommé l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement, pour veiller à la réussite de sa mise en œuvre.
- S'engager auprès du gouvernement fédéral pour soutenir l'exécution réussie de la Stratégie de RSE améliorée du Canada.
- Travailler avec Ressources naturelles Canada à développer des directives de mise en application de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*.
- Continuer de déployer des efforts de façon à travailler plus étroitement avec le gouvernement du Canada relativement à sa présence au congrès Mining Indaba en Afrique du Sud.

ENGAGEMENT STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- L'AMC se joindra officiellement à la Devonshire Initiative et participera plus activement aux travaux de cette initiative.
- Poursuivre le dialogue entamé avec les organisations confessionnelles canadiennes et explorer les occasions de relier les initiatives canadiennes à des activités semblables qui se déploient au niveau international, sous la direction d'Anglo American et l'ICMM.
- Communiquer avec la communauté financière socialement responsable pour aider à améliorer les activités de recherche axées sur la RSE.

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration du rendement énergétique et la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

FAITS SAILLANTS

- Suivi des progrès réalisés par le gouvernement en matière d'établissement d'objectifs et de règlements relatifs aux émissions de gaz à effet de serre.
- Poursuite de l'évaluation et de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre par les sociétés membres de l'AMC.
- Résultats des entreprises améliorés grâce au Protocole VDMD d'évaluation du rendement de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Le Comité de l'énergie favorise l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre aux installations des membres de l'AMC. Chaque année, le Comité demande au Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC) de lui faire part des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, selon le rapport de 2014 du CIEEDAC, les émissions directes des mines de minerai métallique et non métallique du Canada représentaient seulement 0,86 % du total des émissions de gaz à effet de serre du pays en 2012. L'AMC participe également au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne, assure la coprésidence du Groupe de travail sur le secteur minier et participe au dialogue sur la gestion de l'énergie dans le secteur minier.

Depuis de nombreuses années, l'AMC et ses sociétés membres participent aux consultations fédérales concernant les mesures pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre. Bien que le processus se déroule lentement, des progrès ont été réalisés dans certains secteurs. Par exemple, le gouvernement fédéral a annoncé des normes d'efficacité du carburant des véhicules utilitaires lourds et des centrales au charbon. Plus récemment, en 2014, le gouvernement a annoncé des règlements régissant l'utilisation de chaudières industrielles. En tant qu'élément de ces règlements, on prévoit que des mesures semblables seront élaborées pour les secteurs pétrolier, gazier et minier. Dans le cadre du Protocole d'évaluation VDMD du rendement de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, les sociétés membres de l'AMC continuent d'inventorier leurs émissions et de produire des évaluations et des rapports sur leurs programmes de gestion de l'énergie et des changements climatiques, préparant ainsi l'industrie à répondre à toute exigence future en matière de déclaration.

Au chapitre des politiques sur les changements climatiques, l'AMC continue de faire valoir l'importance de la compétitivité sur la scène mondiale, le caractère unique des installations et des situations, ainsi que les progrès de chaque membre en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES. L'AMC a également indiqué au gouvernement fédéral que l'industrie minière souhaitait que tout nouveau régime de réglementation des GES soit assorti d'un système de déclaration simple, peu coûteux et à guichet unique. Étant donné la variété



PHOTO : GLENCORE, ÉOLIENNE, MINE RAGLAN, QUÉBEC

des objectifs et des mesures adoptés par les provinces au cours des dernières années, il sera très difficile d'établir une politique et un système de déclaration uniformes à l'échelle nationale. Cependant, ces derniers seront nécessaires pour éviter de déployer en double des efforts laborieux. D'ailleurs, l'AMC continue de souligner l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'investir dans des procédés écoénergétiques afin de lutter contre les changements climatiques, de réduire la pollution atmosphérique et d'accroître la productivité.

FINANCEMENT DE L'INITIATIVE VDMD PAR LE PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE

Les membres de l'AMC ont reçu la confirmation de la capacité et de la volonté du Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) de financer leurs efforts de réalisation des niveaux A (ou supérieurs) dans le cadre du Protocole VDMD d'évaluation du rendement de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Ce partenariat vise à fournir une aide à frais partagés pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$, pour mettre en œuvre des systèmes de gestion énergétique, des études d'intégration des processus ou des études de dynamique des fluides numérique.

Cet investissement témoigne de l'appui du gouvernement fédéral envers l'initiative VDMD de l'AMC et du niveau de reconnaissance grandissant du mérite de cette initiative en tant que norme de responsabilité sociale



Autres secteurs de travail



L'AMC s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

FAITS SAILLANTS

- Participation aux consultations en lien avec l'examen du secteur de l'extraction.
- Soutien de la négociation des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) par le gouvernement fédéral.
- Soutien de la négociation des accords de libre-échange par le gouvernement fédéral.
- Suivi de l'évolution du commerce et de l'économie et réaction en conséquence.

L'industrie minière est un des secteurs d'activité canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2013, l'industrie représentait près de 20 % des exportations du Canada et une moyenne de 9 % des investissements directs canadiens à l'étranger. Le Canada est également une plaque tournante du financement minier puisque la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance de Toronto (TSXV) accueillent 57 % des sociétés minières ouvertes du monde. Entre 2008 et 2012, les deux bourses représentaient 39 % de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale. En 2013 seulement, une proportion de 48 % de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale a été négociée à la TSX et la TSXV.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Ceux-ci englobent le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'APIE.

STRATÉGIE DE RSE ET STRATÉGIE COMMERCIALE DU SECTEUR DE L'EXTRACTION AU CANADA

En 2014, le gouvernement fédéral a présenté deux stratégies pour appuyer l'exploitation minière à l'étranger : la nouvelle *Stratégie commerciale pour le secteur de l'extraction* et la *Stratégie de RSE améliorée, Le modèle d'affaires canadien : Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*. L'AMC a participé à des consultations et entamé des discussions avec le ministre Fast sur le développement de ces stratégies durant l'année. La stratégie commerciale tire parti d'un élément particulier aux industries d'extraction du *Plan d'action sur les marchés mondiaux* annoncé par le gouvernement fédéral en 2013 et vise à supprimer les barrières au moyen de négociation d'accords commerciaux. Elle vise également à rehausser la connaissance qu'ont les délégués commerciaux du secteur minier pour permettre aux entreprises canadiennes de mieux saisir les occasions offertes dans d'autres pays et à favoriser l'investissement direct canadien à l'étranger.

Ensemble, ces deux stratégies démontrent positivement que le Canada assure le soutien et la promotion du développement d'un secteur minier solide et prospère, au pays comme à l'étranger. Le gouvernement du Canada relève également la barre du rendement en matière de responsabilité sociale et positionne encore davantage le Canada comme chef mondial du secteur de l'extraction.

ACCORDS SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (APIE)

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un ambitieux programme dans le but d'élargir et de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada. En 2014, le Canada disposait de 28 APIE, avait conclu des ententes avec huit pays supplémentaires et demeurait en négociations avec 11 autres pays. L'AMC surveille et soutient continuellement les efforts de négociation du Canada.

Les APIE sont des accords bilatéraux qui fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays. Ils permettent également aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres en cas de différend entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE (ALE)

Le 11 mars 2014, les gouvernements du Canada et de la Corée du Sud ont signé un nouvel accord de libre-échange, le premier avec un pays du Pacifique Sud pour le Canada. Ce qui est intéressant pour l'industrie minière canadienne, c'est que cette entente réduit les droits de douane pour certains métaux, notamment le fer, l'aluminium et le nickel. La Corée du Sud est un marché en pleine croissance pour l'industrie canadienne. En effet, en 2012, le total des exportations minières canadiennes vers ce pays dépassait 1,8 milliard de dollars.

En août 2014, le Canada et l'Union européenne se sont entendus sur le texte de l'Accord économique et commercial global (AEGC). Quand l'AEGC entrera en vigueur, 98 % des droits de douane canadiens et européens seront éliminés, et la plupart des droits restants seront graduellement abolis. Outre la réduction des droits touchant les produits métalliques, l'accord s'étend aux secteurs de l'investissement, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'intensification de la coopération en matière de réglementation; il lève également les restrictions sur les droits de propriété de l'uranium. Il s'agit du premier accord dans lequel le Canada inclut des dispositions sur la coopération en matière de réglementation.

Depuis 2006, plusieurs accords de libre-échange ont été conclus avec des pays d'Amérique latine, notamment avec le Pérou (2009), le Panama (2013), la Colombie (2011) et le Honduras (2014) alors que des négociations sont en cours avec le Guatemala, le Nicaragua, le Salvador et la République dominicaine. De plus, de nombreux accords de libre-échange avec d'autres régions et pays dans le monde sont en cours de négociation ou à l'étape des discussions exploratoires. Un Partenariat transpacifique fait actuellement l'objet de discussions alors que des négociations sont en cours avec l'Inde et le Japon.

L'AMC continue de communiquer avec le gouvernement fédéral sur plusieurs questions touchant le commerce et les investissements internationaux, par exemple les progrès réalisés par les négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pendant le Cycle de Doha (incluant le Paquet de Bali finalisé à la fin 2013) et l'adoption de mesures sur la responsabilité sociale des entreprises à l'échelle mondiale.

Dans le cadre des réunions et des discussions tenues avec les gouvernements étrangers, l'AMC souligne l'importance de se doter de processus réglementaires efficaces et d'infrastructures modernes, d'investir en cartographie géologique et de faire preuve d'ouverture à l'égard des investissements étrangers. Des échanges bilatéraux en matière d'investissements peuvent grandement favoriser l'accès aux nouvelles technologies, aux compétences en gestion et aux débouchés qu'offrent les marchés étrangers.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (CONSEIL RHIM)

Directeur général : Ryan Montpellier

Présidente du conseil : Ingrid Hann (directrice des ressources humaines, De Beers Canada)

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM) est un organisme indépendant à but non lucratif dont le mandat consiste à cerner les défis que le secteur minier canadien devra relever sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre, et à s'y attaquer. L'organisme est appuyé financièrement par l'Association minière du Canada, et la majorité de son financement provient du gouvernement fédéral et des recettes générées par ses programmes d'activités.

RELEVER LES DÉFIS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE L'INDUSTRIE

Le Conseil RHIM contribue à consolider l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et à en assurer la compétitivité et la durabilité en incitant les intervenants du secteur à collaborer pour trouver des solutions aux défis en matière de ressources humaines qui se manifestent d'un bout à l'autre du Canada. Le Conseil RHIM est dirigé par un conseil d'administration formé de 15 membres qui, grâce à leurs directives et à leur soutien, veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du Conseil forment un échantillon représentatif des entreprises membres de l'AMC, des entrepreneurs, des syndicats et des enseignants de partout au pays. Le Conseil RHIM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles de l'industrie qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CONSEIL RHIM

- **Information sur le marché du travail, tendances et recherche** : Fournir à l'industrie un centre des connaissances central, fiable et adapté en matière d'information sur le marché du travail, de tendances et de recherche qui deviendra une référence pour les intervenants du secteur minier.
- **Maximisation des ressources humaines** : Élaborer et distribuer des outils qui aideront les employeurs à entrer en contact avec tous les bassins de main-d'œuvre, notamment les femmes, les Autochtones et les immigrants.
- **Normes et employabilité** : Élaborer et mettre à jour une série de normes professionnelles canadiennes (NPC) et des ressources sur les compétences essentielles connexes pour des professions ciblées du secteur minier.
- **Reconnaissance et titres de compétence** : Attester et promouvoir les compétences des individus par le biais de la reconnaissance professionnelle et par les réalisations et les pratiques des employeurs et des établissements de formation.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, TENDANCES ET RECHERCHE : FAITS SAILLANTS

Renseignements sur le marché du travail à l'échelle du Canada : Le modèle prévisionnel du Conseil RHIM en matière d'information sur le marché du travail est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier dans l'industrie. Le nouveau projet d'information sur le marché du travail pour 2014 à 2017, financé par des fonds publics, s'appuie sur le modèle actuel du Conseil RHIM. Il a favorisé l'établissement de prévisions, puisqu'il permet de suivre et de mesurer la mobilité des travailleurs, comprend un cadre de prévision du marché du travail par produit de base et permet d'établir des prévisions en matière de compétences. De nouveaux renseignements, incluant l'analyse de la mobilité des effectifs, sont publiés dans le rapport sur le marché du travail national de juin 2015. En plus des travaux de recherche sur les principaux groupes sous-représentés, dont les immigrants, les femmes et les Autochtones, ce projet aidera l'industrie à bien comprendre les pénuries de travailleurs et de compétences.



Renseignements sur le marché du travail à l'échelle régionale : Le Conseil RHIM a terminé, ou est sur le point de débiter, des rapports prévisionnels sur les besoins en matière d'embauche et la disponibilité de talents dans l'industrie minière pour les régions suivantes :

- *Territoires du Nord-Ouest (2014)*
- *Nunavut (2014)*
- *Nord canadien (2024)*
- *Saskatchewan (2015)*
- *Terre-Neuve et Labrador (2015)*

MAXIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES : FAITS SAILLANTS

Explorer les possibilités de carrière pour les immigrants : Ce projet d'une durée de trois ans aidera les immigrants habitant au Canada et les agences d'immigration en leur fournissant de l'information exacte sur le secteur minier canadien, les carrières et la possibilité de faire reconnaître les compétences acquises à l'étranger en vue d'obtenir un emploi. L'objectif du projet est de réduire, à long terme, le besoin d'engager des travailleurs étrangers temporaires.

NORMES ET EMPLOYABILITÉ : FAITS SAILLANTS

Normes professionnelles canadiennes et bureau du registraire : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHIM travaille à élaborer des normes professionnelles canadiennes (NPC) pour les principales professions du secteur minier. En accordant une reconnaissance professionnelle selon des normes définies par l'industrie, on s'assure que la formation, les compétences et l'expérience des travailleurs, en poste et nouveaux, répondent aux besoins des employeurs. On favorise aussi la création et la croissance continue d'un bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée qui améliorera le recrutement et le maintien en poste. Le Conseil RHIM a utilisé les fonds destinés au projet NPC (2014-2017) pour revoir trois NPC courantes en 2014 (mineur/mineuse de fond, mineur/mineuse de surface et opérateur/opératrice dans le traitement de minerais) et pour ajouter trois nouvelles normes (formateur/formatrice de l'industrie, opérateur/opératrice de treuil, superviseur/superviseuse de premier niveau) en 2016.

L'Essentiel des mines : L'Essentiel des mines est un programme de formation sur l'employabilité élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations qui poursuit deux objectifs : conférer aux Autochtones la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier, et fournir à l'industrie une main-d'œuvre locale disposée à travailler, formée dans le cadre d'un programme de préparation à l'emploi reconnu à l'échelle pancanadienne. Depuis la mise en place du programme, le taux de diplomation a atteint 75 % et environ 75 % des diplômés ont obtenu un emploi ou ont poursuivi leurs études.

RECONNAISSANCE ET TITRES DE COMPÉTENCE : FAITS SAILLANTS

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) : Le nombre de travailleurs reconnus par le PRPIMC s'élève maintenant à plus de 1 000. Ce programme est administré par le comité permanent de reconnaissance professionnelle réunissant de multiples intervenants, qui relève du conseil d'administration du Conseil RHIM. Les entreprises qui le mettent en œuvre comprennent notamment : Teck Resources, Glencore, Rio Tinto-Diavik, Cementation, New Gold, De Beers, L'impériale Esso (site de Kearl) et Boart Longyear. Dans le cadre de ce programme, une reconnaissance professionnelle pancanadienne est offerte aux travailleurs des groupes professionnels suivants : mineur/mineuse de fond, opérateur/opératrice dans le traitement de minerais, mineur/mineuse de surface et foreur/foreuse au diamant.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil RHIM ou sur l'un de ses programmes, consultez son site Web (www.mihhr.ca/fr) ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général du Conseil RHIM, à rmontpellier@mihhr.ca.

Conseil et comités



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Présidente: Zoë Yujnovich, Shell Canada Energy inc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

CHAIR: ZOË YUJNOVICH, SHELL CANADA ENERGY INC.

Brendan Bell, Dominion Diamond Corporation
Brent Bergeron, Goldcorp inc.**
Brendan Cahill, Excellon Resources inc.
David Cartella, Cliffs Natural Resources**
Alan Coutts, Noront Resources Itée.
Virginia Flood, Rio Tinto Canada*
Robert Gallagher, New Gold inc.
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals Itée**
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Louise Grondin, Mines Agnico Eagle limitée
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Alanna Heath, Société aurifère Barrick
Marie Inkster, Lundin Mining Corporation
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.**
Pierre Lebel, Imperial Metals Corporation
Don MacDonald, KGHM International
John McManus, Taseko Mines limitée
Adam Miller, Monnaie royale canadienne
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Rob Pease, Sabina Gold & Silver Corp.*
Mac Penney, Kinross Gold Corporation
Norm Pitcher, Eldorado Gold Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Itée
Marny Reakes, BHP Billiton
Ethan Richardson, Shore Gold inc.
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Marcia Smith, Teck Resources limitée
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Travis Temple, HudBay Minerals inc.
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
François Tremblay, Nystar
Sheldon Vanderkooy, First Quantum Minerals Itée*
Federico Velásquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Steve Wood, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.*
Penggui Yan, HD Mining International Itée.
Scott Yarrow, Glencore Canada

COMITÉ EXÉCUTIF

Brent Bergeron, Goldcorp inc.**
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Alanna Heath, Société aurifère Barrick
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Itée
Marcia Smith, Teck Resources limitée
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Travis Temple, HudBay Minerals inc.
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Scott Yarrow, Glencore Canada
Zoë Yujnovich, Shell Canada Energy inc.

ADMINISTRATEURS

Zoë Yujnovich, présidente du Conseil
Bob Steane, vice-président
Anne Marie Toutant, vice-présidente
Travis Temple, trésorier
Pierre Gratton, président et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES À VIE

Jim Carter
Doug Horswill
William James
Norman Keevil

*A quitté le Conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2015

**A rejoint le Conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2015



VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VMD) – ÉQUIPE DE DIRECTION

PRÉSIDENTE : LOUISE GRONDIN, MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

Karina Briño, Association minière de la Colombie-Britannique
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Glen Koropchuk, De Beers Canada inc.
Josée Méthot, Association minière du Québec
Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Nicole Piggott, Compagnie minière IOC
Peter Read, Syncrude Canada Ltée
Christopher Scholl, First Quantum Minerals Ltée
Marcia Smith, Teck Resources limitée
Anne Marie Toutant, Suncor Energy inc.
Mark Travers, Vale
Federico Velásquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Penggui Yan, HD Mining International Ltée
Scott Yarrow, Glencore Canada
Zoë Yujnovich, Shell Canada Energy inc.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCCI)

Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
Theresa Hollett, Catégorie d'Autochtone
Joy Kennedy, Catégorie d'ONG à vocation sociale
(incluant les organisations religieuses)
Stephen Kibsey, Catégorie des finances et investissement
Chief Earl Klyne, Catégorie d'Autochtone
Nathan Lemphers, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
Doug Olthuis, Catégorie de la main-d'oeuvre et milieu de travail
Philip Oxhorn, Catégorie du développement international
Alan Penn, Catégorie du développement économique et communautaire
Claudine Renauld, Catégorie des médias et communications
Alan Young, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
Luc Zandvliet, Catégorie d'expert

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE SUR LE GCCCI

Pierre Gratton, Association minière du Canada
Louise Grondin, Mines Agnico Eagle limitée
Peter Read, Syncrude Canada Ltée
Mark Travers, Vale
Scott Yarrow, Glencore Canada

CHEFS DE L'INITIATIVE VMD

PRÉSIDENTE : SHIRLEY NEAULT, HUBBAY MINERALS INC.

Chris Adachi, Teck Resources limitée
Tracy Anderson, First Quantum Minerals Ltée
Delphine Bastien, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Kim Bittman, Taseko Mines limitée
Annie Blier, IAMGOLD Corporation
Shane Borhardt, Cameco Corporation
Chris Browne, Vale
Bob Butler, Glencore Canada
Ben Chalmers, Association minière du Canada

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Chantal Clement, Goldcorp inc.
Larry Connell, Mines Agnico Eagle limitée
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltée
Bryan Cox, Association minière de la Colombie-Britannique
Christian Del Valle, Goldcorp inc.
Charlene Easton, Glencore Canada
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Chris Fordham, Suncor Energy inc.
Art Frye, Imperial Metals Corporation
Joe Fyfe, Glencore Canada
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle limitée
Mario Julien, Glencore Canada
Laurie Kelly, Teck Resources limitée
Ed Kniel, Teck Resources limitée
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltée
Patrick Lauzière, Compagnie minière du Canada
Claudine Lee, Dominion Diamond Corporation
Emma Leith, Mines Agnico Eagle Limitée
Chantale Lessard, Lundin Mining Corporation
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
Valérie Maltais, KGHM International
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Stephanie Marshall, Glencore Canada
Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
Luke Moger, Imperial Metals Corporation
Loris Molino, Vale
Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Nicole Pesonen, Nyrstar
Nicole Piggott, Compagnie minière IOC
David Putnam, De Beers Canada inc.
Nathalie Ross, Association minière du Canada
Lyle Safronetz, Vale
Christopher Scholl, First Quantum Minerals Ltée
Tara Shea, Association minière du Canada
Johan Skoglund, Nyrstar
Gail Susana Ross, Société aurifère Barrick
Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
Dean Williams, Kinross Gold Corporation
Dennis Wilson, New Gold inc.
Lynda Wilson-Hare, Glencore Canada

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

PRÉSIDENTE : ALANNA HEATH, SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK
VICE-PRÉSIDENT : DAVID CLARRY, HUBBAY MINERALS INC.

Brendan Cahill, Excellon Resources inc.
Ben Chalmers, Association minière du Canada
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle limitée
Silvana Costa, New Gold inc.
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltée
Bryan Cox, Association minière de la Colombie-Britannique
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Aidan Davy, Conseil international sur les mines et métaux
Christian Del Valle, Goldcorp inc.
Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
Patricia Dillon, Schulich School of Business
Kim Dioszeghy, Eldorado Gold Corporation



Charlene Easton, Glencore Canada
 Mark Edwards, Teck Resources limitée
 Brenda Erskine, Teck Resources limitée
 Craig Ford, Schulich School of Business
 Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals Itée
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Marie Inkster, Lundin Mining Corporation
 Simon Jimenez, Société aurifère Barrick
 Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
 Lauren Joseph, IAMGOLD Corporation
 Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
 Chantale Lessard, Lundin Mining Corporation
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
 Cory McPhee, Vale
 Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation
 Stephen Nairne, Lundin Mining Corporation
 Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
 Channa Pelpola, Teck Resources limitée
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Nathalie Ross, Association minière du Canada
 Tara Shea, Association minière du Canada
 Roger Souckey, Goldcorp inc.
 Tricia Wilhelm, Anglo American plc
 Leslie Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Sean Willy, Cameco Corporation
 Dennis Wilson, New Gold inc.

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

PRÉSIDENT : BOB STEANE, COMECON CORPORATION*

Charles Birchall, Willms & Shier
 Marguerite Chambers, HudBay Minerals inc.
 David Clarry, HudBay Minerals inc.
 Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
 Charlene Easton, Glencore Canada
 Kara Flynn, Syncrude Canada Itée
 Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle limitée
 Sandra Gogal, Miller Thomson LLP
 Alan Hair, HudBay Minerals inc.
 Heather Lawrence, Teck Resources limitée
 Stephen Lindley, SNC-Lavalin inc.
 Mark Prystupa, Suncor Energy inc.
 Johanne Sénécal, Association minière du Canada
 Jody Shimkus, HD Mining International Itée
 Ken Smith, BHP Billiton
 Melanie Sturk, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
 Mark Travers, Vale
 Brittany Trumper, IAMGOLD Corporation
 Federico Velasquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
 Colin Webster, Noront Resources Itée
 Leslie Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Sean Willy, Cameco Corporation**
 Joseph Wabegijig, Hatch & Associates Inc.

*a quitté la présidence au début de 2015

**a accédé à la présidence au début de 2015

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

PRÉSIDENT : CHRIS ADACHI, TECK RESOURCES LIMITÉE

Michael Aire, Newmont Mining Corporation
 Colin Alie, Shell Canada Energy inc.

Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick
 Louiza Bell, Teck Resources limitée
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Russell Blades, Société aurifère Barrick
 Corinne Boone, Hatch & Associates inc.
 Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
 Marc Butler, Glencore Canada
 Tim Butler, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
 Andrew Cooper, New Gold inc.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Robert Duinker, Hatch & Associates inc.
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Patricia Groulx, Teck Resources limitée
 Alan Luck, Shell Canada Energy inc.
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 John Martschuk, Société aurifère Barrick
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Stephanie Meyer, Stratos inc.
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Lewis Oatway, Vale
 Mark Passi, Glencore Canada
 Frank Petrolo, Vale
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Harold Todd, Teck Resources limitée
 Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines inc.
 Scott Yarrow, Glencore Canada

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT : MARC BUTLER, GLENCORE CANADA

Marko Adzic, Teck American Incorporated
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Joe Armstrong, Vale
 Jason Ash, Vale Potash Canada limitée
 Mike Aziz, Goldcorp inc.
 Sharlene Baird, Mines Wabush
 Nicola Banton, KGHM International
 Lynne Barlow, Syncrude Canada Itée
 Jeffrey Barnes, Stantec
 Meera Bawa, Teck Resources limitée
 Tim Bekhuys, New Gold inc.
 Suzanne Belanger, Teck Resources limitée
 Debbie Berthelot, BHP Billiton
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Perry Blanchard, Vale
 Christian Blanchet, Rio Tinto Canada
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Stephane Brienne, Teck Resources limitée
 Lorraine Brown, Shell Canada Energy inc.
 Brenda Brown, Vale
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Jim Chan, ERM Canada Corporation
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Derek Chubb, ERM Canada Corporation
 Chantal Clement, Goldcorp inc.
 Richard Cook, Knight Piésold Itée
 Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
 James Cormier, Glencore Canada
 Melanie Cote, Glencore Canada
 David Cotsman, RWDI
 Erin Cullen, Vale
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation



Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
 Scott Davidson, New Gold inc.
 Michael Davies, Teck Resources limitée
 Richard Deane, Teck Resources limitée
 David Derosa, Teck Resources limitée
 Tina Ding, Shell Canada Energy inc.
 Martin Duclos, Goldcorp inc.
 Charles Dumaresq, Association minière du Canada
 Mike Dutton, Vale
 Jacques Duval, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Kent England, Cameco Corporation
 David Ewing, Teck Resources limitée
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Nigel Fisher, New Gold inc.
 Chris Fordham, Suncor Energy inc.
 Rick Francoeur, Goldcorp inc.
 Mark Freberg, Teck Resources limitée
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Glencore Canada
 Nicol Gagstetter, Rio Tinto Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Itée
 Pierre-Andre Gignac, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines limitée
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Alan Hair, HudBay Minerals inc.
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals Itée
 David Harpley, Canadian Zinc Corporation
 Shane Hayes, Société aurifère Barrick
 Sharlene Henderson, Nyrstar
 Steven Hilts, Teck Resources limitée
 Tom Hoefler, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
 Craig Hollett, Vale
 Ian Horne, KGHM International
 Edward Huebert, Association minière du Manitoba
 Ross Hunsaker, Nystar
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Matt Hynes, Vale
 Frank Javor, Vale
 Robin Johnstone, Teck Resources limitée
 Troy Jones, Teck Resources limitée
 Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Dale Klodnicki, Knight Piésold Itée
 Judy Kuzenko, Vale
 Donald Laflamme, Rio Tinto Canada
 Anne Laganière, Rio Tinto Canada
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Lisa Lanteigne, Vale
 Simon Latulippe, WSP Group
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Claudio Lazzari, Rio Tinto Canada
 Claudine Lee, Dominion Diamond Corporation
 Janice Linehan, Suncor Energy inc.
 Michael Long, Cliffs Natural Resources
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Melinda Mamer, Suncor Energy inc.
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
 Stephanie Marshall, Glencore Canada
 Dennis Martin, Vale
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy inc.
 Shane Matson, Goldcorp inc.
 Dave McDonald, Vale
 Christy McDonough, BHP Billiton
 Allison Merla, Vale
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Bruce Mikkila, Vale
 Jim Millard, Baffinland Iron Mines Corporation
 Loris Molino, Vale
 R. Liam Mooney, Cameco Corporation
 Christine Moore, Intrinsic Environmental Sciences inc.
 Maurice Moreau, Glencore Canada
 Kevin Nagy, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Ed Norrena, SNC-Lavalin
 Joel Page, Glencore Canada
 Nicholas Pankiw, First Quantum Minerals Itée
 Alvaro Paredes, AMEC Foster Wheeler
 Mark Passi, Glencore Canada
 Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
 Kelly Payne, Rio Tinto Canada
 Fred Payne, Syncrude Canada Itée
 Chad Pearson, Glencore Canada
 Steve Pelletier, Glencore Canada
 Kristin Pouw, Hatch & Associates inc.
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Vida Ramin, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Chris Ransom, Glencore Canada
 Ethan Richardson, Shore Gold inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
 John Roberts, Aurora Energy Resources inc.
 Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Itée
 Keith Russell, Partners in Performance
 Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler
 Lyle Safronet, Vale
 Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Sean Sharpe, Glencore Canada
 Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Itée
 Jody Shimkus, HD Mining International Itée
 Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
 Johan Skoglund, Nyrstar
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Heather Sullivan, Glencore Canada
 Laura Taylor, North American Palladium Itée
 Mark Tinholt, Teck Metals Itée
 Ryan Todd, New Gold inc.
 Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
 France Trépanier, Goldcorp inc.
 Scott Trusler, MMG Resources inc.
 Fred Turatti, Rio Tinto Canada
 Mark Vancook, New Gold inc.
 Richard Viflantzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Itée
 Mike Wanecki, North American Palladium Itée
 Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
 Kathryn Wherry, Hatch & Associates inc.
 Dennis Wilson, New Gold inc.
 Mellissa Winfield, ERM Canada Corporation
 Mark Wiseman, Avalon Rare Metals inc.
 Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
 Scott Yarrow, Glencore Canada
 Warren Zubot, Syncrude Canada Itée

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

PRÉSIDENT : TOM ORMSBY, DE BEERS CANADA INC.

Doug Brown, Teck Resources limitée



Scott Brubacher, HudBay Minerals inc.
 Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Dale Coffin, Mines Agnico Eagle limitée
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Jessica Draker, Association minière du Canada
 Stephen Dyck, SNC-Lavalin
 Dave Forestell, Société aurifère Barrick
 Peter Fuchs, Glencore Canada
 Robert Geregthy, Cameco Corporation
 Tanya Giulford, Shell Canada Energy inc.
 Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Jeff Hanman, Teck Resources limitée
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick
 Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation
 Tracey Irwin, Association minière de la Saskatchewan
 Bryan Jackson, Suncor Energy inc.
 Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
 Dany Laferrière, Suncor Energy inc.
 Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
 Andrea Mandel-Campbell, Kinross Gold Corporation
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs
 d'équipements et services miniers
 Cory McPhee, Vale
 John Mullally, Goldcorp inc.
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Cheryl Robb, Syncrude Canada ltée
 Emily Robb, Vale
 Steve Robertson, Imperial Metals Corporation
 Christopher Ryder, BHP Billiton
 Johanne Sénécal, Association minière du Canada
 Jody Shimkus, HD Mining International ltée
 Michael Southern, Suncor Energy inc.
 Mathieu St-Amant, Association minière du Québec
 Heather Sullivan, Glencore Canada
 Éric Tétrault, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Brittany Trumper, IAMGOLD Corporation
 Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Federico Velasquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
 Steve Virtue, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Tracey Wolsey, Suncor Energy inc.
 Scott Yarrow, Glencore Canada
 Alexa Young, Teck Resources limitée

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS

PRÉSIDENT : MICHAEL DAVIES, TECK RESOURCES LIMITÉE

Tracy Anderson, First Quantum Minerals ltée
 David Bleiker, AMEC Foster Wheeler inc.
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Lawrence Clelland, Klohn Crippen Berger ltée
 Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
 Randy Donato, Vale
 Charles Dumaesq, Association minière du Canada
 Norman Eenkooren, Suncor Energy inc.
 Philip S. Gomes, SNC-Lavalin
 Stephen Hebb, Compagnie minière IOC
 Carlos Iturralde, De Beers Canada inc.
 David Jacobs, De Beers Canada inc.
 Karlis Jansons, Tetra Tech
 Troy Jones, Teck Resources limitée
 Pat Landine, Cameco Corporation
 Simon Latulippe, WSP Group

Henri Letient, Teck Resources limitée
 Aaron MacDonnell, Glencore Canada
 Jim Maltby, Glencore Canada
 Scott Martens, Shell Canada Energy inc.
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Peter Mooney, De Beers Canada inc.
 Sebastien Moreau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Len Murray, Klohn Crippen Berger ltée
 Howard Plewes, Klohn Crippen Berger ltée
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 David Rouleau, Taseko Mines limitée
 Lyle Safronetz, Vale
 Nick Smart, De Beers Canada inc.
 Michelle Velez, Syncrude Canada ltée
 Stephen West, HudBay Minerals inc.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PRÉSIDENT : KENT ENGLAND, CAMECO CORPORATION

Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Nicola Banton, KGHM International
 Tim Bekhuys, New Gold inc.
 Debbie Berthelot, BHP Billiton
 Valerie Bertrand, Golder Associates
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Martin Boucher, Stornoway Diamonds Canada
 Brenda Brown, Vale
 Marc Butler, Glencore Canada
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
 Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler
 David Derosa, Teck Resources limitée
 Charles Dumaesq, Association minière du Canada
 Mike Dutton, Vale
 Chris Fordham, Suncor Energy inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Glencore Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada ltée
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines limitée
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Craig Hollett, Vale
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Martin Larose, WSP Group
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Christy McDonough, BHP Billiton Canada inc.
 Mike McKernan, Stantec
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Christine Moore, Intrinsik Environmental Sciences inc.
 Gaston Morin, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Mike Murchie, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.
 Steve Pelletier, Glencore Canada
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada inc.
 Ethan Richardson, Shore Gold inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
 John Roberts, Aurora Energy Resources inc.
 Erin Robertson, Cameco Corporation



Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler
 Patricia Schroder, Compagnie minière IOC
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Mark Tinholt, Teck Metals Itée
 Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
 Glen Watson, Vale
 Stephen West, HudBay Minerals inc.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

PRÉSIDENTE : POSTE VACANT

Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain
 Eric Bretsen, Ernst & Young LLP
 Thomas Cheung, Teck Resources limitée
 Alexander Coombes, Dentons
 Robert De Biasio, Vale
 Ron Gagle, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Kathleen Hanly, Fasken Martineau
 Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Tom King, KPMG LLP
 Jacob Kulinski, ArcelorMittal Canada
 Pat MacNamara, Mines Agnico Eagle limitée
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Louis Martin, Glencore Canada
 Maurice McClure, Compagnie minière IOC
 Julie Morier, Rio Tinto Canada
 Angelo Nikolakakis, Ernst & Young LLP
 Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada
 Susanne Playford, HudBay Minerals inc.
 Sahba Safavi, MMG Resources inc.
 Johanne Senécal, Association minière du Canada
 Audrey Sinkevicius, De Beers Canada inc.
 Bruce F. Sprague, Ernst & Young LLP
 Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
 Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
 John Turner, Fasken Martineau
 David Watson, IAMGOLD Corporation

COMITÉ DU TRANSPORT

PRÉSIDENTE : POSTE VACANT

Ron Annesley, Société aurifère Barrick
 Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
 Francois Brisson, Compagnie minière IOC
 Marc Butler, Glencore Canada
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
 Jay Cooper HudBay Minerals inc.
 Geoff Cowell, Glencore Canada
 Annie Desrosiers, Cliffs Natural Resources
 Steven Douville, Vale
 Bev Godson, Cameco Corporation
 Paul Graham, Vale
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Thomas Hobbs, Norfalco inc. (Glencore)
 Scott Iredale, Shell Canada Energy inc.
 Brad Johnston, Teck Coal limitée
 Paul Kolisnyk, Teck Resources limitée
 Eric Kuraitis, NorFalco inc. (Glencore)
 Brian Kurczaba, HudBay Minerals inc.
 Jacky Larocque, Suncor Energy inc.
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada

Mario Leroux, Mines Wabush
 Melinda Mamer, Suncor Energy inc.
 Bob Marshall, HudBay Minerals inc.
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Gordon Mattson, Teck Resources limitée
 Benoit Méthot, Compagnie minière IOC
 Pat Murphy, Glencore Canada
 Stephen Nelson, Suncor Energy inc.
 Martin Pede, Glencore Canada
 Frank Petrolo, Vale
 Nathalie Ross, Association minière du Canada
 Amelie Rouleau, Glencore Canada
 Lyle Safronetz, Vale
 Daniel Sauve, Glencore Canada
 Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
 Tara Shea, Association minière du Canada
 Don Smith, Teck Resources limitée
 Jamie Veilleux, Glencore Canada
 Patrick Walker, Rio Tinto Canada
 Robert Winton, HudBay Minerals inc.
 Alexa Young, Teck Resources limitée
 John Zaidan, Cameco Corporation

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE : INGRID HANN, DE BEERS CANADA INC.
 VICE-PRÉSIDENT : SEAN JUNOR, COMECON CORPORATION
 PRÉSIDENTE SORTANTE : PATRICIA DILLON, PDAC MINING MATTERS

Karen Barnes, Yukon College
 Denis Beaudoin, Cementation Canada
 Bill Garton, Local 3019, Unifor
 Stephen Hunt, Les Métallos, District 3
 Jackie Lamothe, Vale
 Candace Newman, Shell Canada
 Richard Paquin, Unifor
 Jean-Luk Pellerin, Mines Agnico Eagle limitée
 Johanne Senécal, Association minière du Canada
 Dean Winsor, Teck Resources limitée



MEMBRES À PART ENTIÈRE

Anglo American Metallurgical Coal Canada
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Baffinland Iron Mines Corporation
BHP Billiton
Cameco Corporation
Canadian Zinc Corporation
Cliffs Natural Resources inc.
Compagnie minière IOC
De Beers Canada inc.
Dominion Diamond Corporation
Eldorado Gold
Excellon Resources Inc.
First Quantum Minerals Ltée
Glencore Canada Corporation
Goldcorp Inc.
HD Mining International Ltée
HudBay Minerals inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation
KGM International
Kinross Gold Corporation
Lundin Mining Corporation
Mines Agnico Eagle limitée
Monnaie royale canadienne
New Gold inc.
Newmont Hope Bay Mining Ltée
Noront Resources Ltée
Nyrstar Canada (Holdings) Ltée
Rio Tinto Canada
Shell Canada Energy inc.
Shore Gold inc.
Société aurifère Barrick
Suncor Energy inc.
Syncrude Canada Ltée
Taseko Mines limitée
Teck Resources limitée
Vale

MEMBRES ASSOCIÉS

Alexander Proudfoot
AMEC Foster Wheeler
Association canadienne des exportateurs d'équipements et services miniers
Atlas Copco Canada
Ausenco limitée
Avalon Rare Metals inc.
Barr Engineering and Environmental Science Canada Ltée
BGC Engineering Inc.
Canadian Mining Industry Research Organization (CAMIRO)
Cementation Canada inc.
Centerra Gold inc.
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltée
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Consortium de Recherche Minérale (COREM)
Convergint Technologies Ltée
EEM gestion durable
ERM Canada Corporation
Ernst & Young LLP
Gabriel Resources Ltée
Golder Associates Ltée
Groupe WSP
Hatch limitée
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)
Intrinsic Environmental Sciences inc.
Klohn Crippen Berger Ltée
Knight Piésold Ltée
Lawson Lundell LLP
Le Groupe SNC-Lavalin inc.
Major Drilling Group International
Marchés mondiaux CIBC
McGill University - Cosmo Stochastic Mine Planning Laboratory
Miller Thomson LLP
Mirarco Mining Innovation
MMG limitée
Norwest Corporation
Orica Canada inc.
Pacific Booker Minerals inc.
Partners in Performance International
Rueter Scargall Bennett LLP
RWDI
Sandvik Mining and Construction Canada inc.
Schulich School of Business - York University
SGS Mineral Services
Stantec Consulting Ltée
Stornoway Diamond Corporation
Thorsteinssons LLP
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP



PERSONNEL

PIERRE GRATTON

Président et chef de la direction

MONIQUE LAFLÈCHE

Adjointe exécutive

BEN CHALMERS

Vice-président, Développement durable

CHARLES DUMARESQ*

Vice-président, Science et gestion environnementale

JUSTYNA LAURIE-LEAN

Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

RICK MEYERS**

Vice-président, Affaires techniques et du Nord

JOHANNE SENÉCAL

Vice-présidente, relations gouvernementales, affaires autochtones et communications

BRENDAN MARSHALL

Directeur principal, Affaires économiques et du Nord

JESSICA DRAKER

Directrice, Communications

MARILYN FORTIN

Directrice, Services corporatifs et administration

NATHALIE ROSS

Directrice par intérim, Vers le développement minier durable

TARA SHEA***

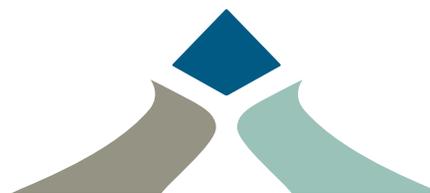
Directrice, Vers le développement minier durable

JUSTIN LAFRAMBOISE

Agent aux services financiers

DANIELLE POITRAS

Réceptionniste



L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

1100-275, rue Slater Street

Ottawa, ON K1P 5H9

T – 613-233-9391

F – 613-233-8897

mining.ca

*s'est joint à l'AMC en avril 2015

**a pris sa retraite en mai 2015

***en congé de maternité